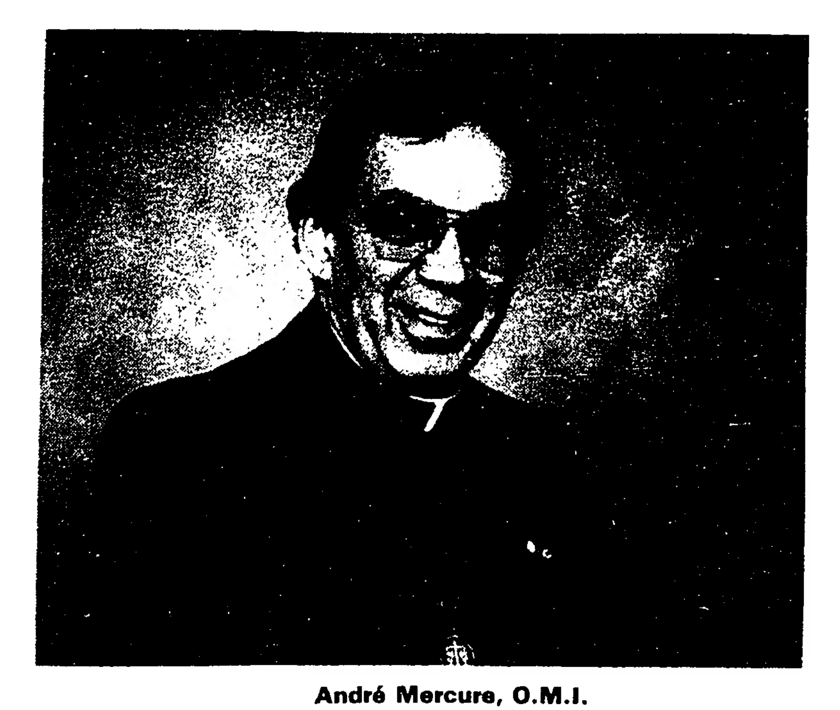


André Mercure, O.M.I.

• *Le cas Mercure*

Une VICTOIRE pour les francophones hors Québec

Page 2 et 3



Vol. 22 n°9 Edmonton, le vendredi 4 mars 1988 24 pages 0,50

Éditorial
de Guy Lacombe

«J'aime mon pays et j'ai assez travaillé pour le prouver...»

Page 4

«Depuis 1905, les gouvernements de l'Alberta ont piétiné les droits...»

—Georges Arès

Page 2

SOMMAIRE

• *Jeux olympiques*

La fièvre s'empare de l'école Ste-Croix

Page 20

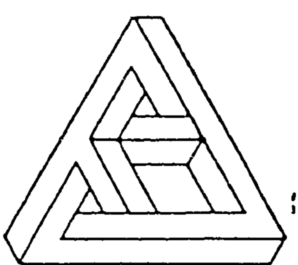
• *Multiculturalisme*

«Les Franco-Albertains n'ont rien à craindre...»

—Marc Arnal

Page 9

RALLYE - RALLYE - RALLYE - RALLYE -



Venez manifester votre appui, pour que l'école secondaire catholique J.H. Picard devienne une école française pour francophones seulement

LIEU: Cafétéria de la Faculté Saint-Jean

DATE: le lundi 7 mars 1988

HEURE: 18h

Le groupe se rendra ensuite à la réunion de la Commission scolaire catholique d'Edmonton au **9807 - 106e rue.**

Bienvenue à tous!

• Le cas Mercure

Victoire après 83 ans d'attente et de lutte

PIERRE BRAULT

Il y a 83 ans que la Saskatchewan est une province bilingue. C'est ce que la Cour suprême du Canada a reconnu en rendant sa décision dans le cas Mercure et il n'y a qu'un pas pour affirmer qu'il en est de même pour l'Alberta.

La Saskatchewan et l'Alberta ont été créées en 1905 par des lois identiques, à partir de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Dans une décision historique qu'elle a rendue le jeudi 25 février dernier, la Cour suprême donne raison au Père André Mercure et à ses avocats qui maintenaient que l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest était toujours en vigueur, dans sa totalité en Saskatchewan.

En vertu de cet article 110, la Saskatchewan doit promulguer ses lois dans les deux langues, le français et l'anglais. De plus un accusé ou défendant peut utiliser à son choix l'une des deux langues dans les procédures civiles devant les tribunaux de la province et il a droit à un interprète s'il ne lui est pas possible de se faire comprendre directement.

La Cour suprême reconnaît aussi le droit de la Saskatchewan d'abroger unilatéralement l'article 110. Si la province exerçait ce droit, ce geste la placerait en cotradiction avec la signature de l'Accord du Lac Meech, qui reconnaît la dualité linguistique du Canada. S'il veut se conformer au rôle de protection de la dualité canadienne auquel il s'est engagé, le gouvernement saskatchewanais ne peut enlever aux francophones les droits acquis que la Cour suprême vient de reconfirmer. On sait que l'Alberta et la Saskatchewan sont les seules provinces à avoir signé et entériné dans leurs législatures respectives l'Accord du Lac Meech.

Réagissant à la décision de la Cour suprême le Procureur général de l'Alberta Jim Horsman a admis que ce n'était qu'une question de temps pour que l'Alberta fasse face à une décision semblable et que le gouvernement étudiait très sérieusement toutes les options possibles incluant celle de faire de l'Alberta, une province unilingue anglaise.

Cette décision de la Cour suprême est aussi une grande victoire pour Léo Piquette qui se bat depuis le 7 avril 1987 pour avoir le droit de parler en français à la Législature albertaine.

Selon le député d'Athabasca - Lac La Biche, il n'est pas question qu'il exige la traduction simultanée à la Législature et il ajoutait: «Cela n'a jamais été mon intention car je connais le coût d'une telle installation». Mais M. Piquette s'est dit prêt à négocier avec le gouvernement Getty, la mise en oeuvre de la décision de la Cour suprême pour rendre à la communauté francophone de la province les droits qu'elle a toujours eu depuis 1905.

Pour le moment M. Piquette devra continuer à demander la permission pour parler en français à la Législature, c'est du moins ce qu'a laissé entendre le président de la Chambre M. David Carter. Celui-ci a mentionné que le Cabinet étudiait très attentivement la décision de la Cour suprême sur le cas Mercure et que le gouvernement devrait prendre une décision sur le sujet.

franco-capsules

Une collaboration spéciale de J.Louis Fontaine

"Mad Dog" Vachon publiera ses mémoires

Le célèbre lutteur d'origine québécoise et "badman notoire" dans le ring, Maurice "Mad Dog" Vachon a commencé à travailler à la rédaction d'un livre sur sa vie, ses exploits, ses aventures, tout en y ajoutant ses observations personnelles. Il s'est assuré la collaboration du journaliste sportif Louis Chantigny. Cet ouvrage serait publié en avril ou mai sous le titre "Une vie de chien dans un monde de fou". On se rappelera que tout récemment aux États-Unis, Vachon a été frappé par un automobiliste négligent alors qu'il faisait son jogging matinal. Suite à cet accident, on avait dû d'ailleurs lui amputer une jambe.

Nul besoin de faire marcher ses doigts à Ottawa

Selon le quotidien Le Droit d'Ottawa, les gens de l'Outaouais n'ont plus à faire marcher leurs doigts aussi longtemps pour trouver le numéro de téléphone des plombiers qui offrent un service de 24 heures, des restaurants qui servent des mets chinois ou encore des magasins d'ordinateurs qui offrent le service de réparation. Un homme d'affaires de la région, Marc Demers, vient de mettre sur pied une banque de données qui renferme la liste des commerces, des industries et des bureaux professionnels de la région d'Ottawa-Hull. Un tel service de référence sur ordinateur est déjà offert dans la région de Trois-Rivières par la compagnie Rentel à laquelle Demers est associé.

Hommage spécial rendu à Florence Lefebvre

L'Association des Musées de l'Alberta et les employés du Musée Héritage Museum ont rendu récemment hommage à Florence Lefebvre (née Pitre) de Saint-Albert en Alberta pour son dévouement inlassable à différentes causes à travers le pays durant plus de vingt ans. Dans l'hebdo "Le Franco de l'Alberta". Lucienne Brisson mentionne notamment que Florence Lefebvre, d'origine acadienne a fondé en 1973 l'Association canadienne-française de Saint-Albert devenue aujourd'hui Le Cercle Francophone. C'est la première fois que l'Association des musées accorde une telle récompense en Alberta.

La SSJB de Welland fête ses 40 ans

La Société Saint-Jean-Baptiste de Welland dans la Péninsule du Niagara en Ontario fête son quarantième anniversaire d'existence en mars 1988. Selon Cécile Boisvert du quotidien "The Tribune", elle portait à ses débuts le nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Westonville et Crowland et elle a vu le jour le 25 mai 1948. Le président-fondateur à l'époque était Gérard Guay. Fait intéressant, la ville de Welland compte environ 8 000 parlants français.

Les Cajuns auront leur propre Fondation

Après les Fransaskois, les Franco-Manitobains, les Ontariens et bientôt les Acadiens, les Cajuns de la Louisiane viennent de mettre sur pied la Fondation CODOFIL, un organisme privé à but non lucratif qui vise à prélever des fonds dont les intérêts serviront à financer des opérations de promotion du français en Louisiane. Un banquet-bénéfice organisé en janvier a servi de lancement pour la Fondation tout en soulignant le 20e anniversaire d'existence du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) créé en 1968.

• Le cas Mercure

Une victoire pour les francophones hors Québec

OTTAWA - Les francophones de l'extérieur du Québec ont franchi une étape importante dans la reconnaissance de leurs droits linguistiques avec la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans le cas Mercure de la Saskatchewan.

En réaction préliminaire à cette décision, les présidents de la Fédération des francophones hors Québec, de l'Association Culturelle Franco-Canadienne de la Saskatchewan et de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta, MM. Yvon Fontaine, Rupert Baudais et Georges Arès, ont déclaré qu'il s'agissait d'une victoire pour les communautés qu'ils représentent.

«Il s'agit en fait d'un moment très important pour nous. La validité de l'article 110 donne au français un statut officiel en Saskatchewan. Les mêmes conclusions devraient s'appliquer en Alberta. Cette décision confère aux francophones une légitimité de leur existence et de leurs droits» ont déclaré les porte-parole.

En outre, la Cour suprême a donné raison aux francophones de ces provinces en leur conférant le droit d'utiliser le français devant tous les tribunaux.

«Même si la Cour suprême ne reconnait pas la nature constitutionnelle du statut de la langue française, nous sommes d'avis que les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta ne peuvent pas modifier unilatéralement l'article 110 étant donné les engagements pris par ces provinces dans l'Entente constitutionnelle du 3 juin 1987» ont-ils fait remarquer.

Au moment de la création des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta voilà plus de 80 ans, le gouvernement fédéral aurait dû s'assurer de la nature constitutionnelle de l'article 110. Aujourd'hui, il a la responsabilité morale d'investir massivement afin de corriger cette erreur historique.

Le gouvernement fédéral doit également profiter du présent processus de révision constitutionnelle pour constitutionnaliser ces droits tout comme il l'avait fait en 1867 pour les anglophones du Québec.

«De plus, nous comptons sur la collaboration des provinces comme le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba pour s'assurer de l'enchâssement de ces droits dans la Constitution» de conclure MM. Fontaine, Baudais et Arès.



Les plaisirs du patinage à Calgary

Le parc Bowness à Calgary est le rendez-vous familial par excellence pour les amateurs de patinage et on y rencontre des patineurs de tous les âges. *(Photo Lyne Rivest)*

À la 3...

• *L'Alberta bilingue*

«Depuis 1905, les gouvernements de l'Alberta ont piétiné les droits...»

PIERRE BRAULT

Il ne fait aucun doute dans l'esprit des dirigeants de l'A.C.F.A. provinciale que l'Alberta fera face à une décision sembable à celle rendue la semaine dernière dans le cas Mercure et qui reconnaît que la Saskatchewan est une province bilingue depuis sa fondation en 1905.

Le cas Lefebvre devrait apporter la même décision et les mêmes arguments.

C'est pour cela que lors d'une conférence de presse tenue vendredi dernier au lendemain du jugement historique, le président de l'A.C.F.A. provinciale, M. Georges Arès a dénoncé vigoureusement le tort considérable causé aux francophones de l'Alberta depuis 83 ans en raison du non-respect de l'article 110. «Depuis 1905, les gouvernements de l'Alberta ont piétiné les droits des francophones et leur ont dérobé leur potentiel de développement. Il s'agit d'un gaspillage énorme de notre capital humain, linguistique, social, communautaire et économique», ajoutait-il.

Et il continuait: «Des injustices centenaires ne peuvent être rectifiées au lendemain par une décision de la Cour suprême. Mais puisque les gouvernements albertains nous ont volé notre héritage depuis 1905, il serait juste que le gouvernement actuel puise dans le Fonds du Patrimoine pour défrayer les dépenses pour respecter les droits reconnus par la Cour suprême».

Il a de plus accusé le gouvernement fédéral de 1905 d'avoir fait une grave erreur en ne faisant pas de l'Alberta et de la Saskatchewan des provinces officiellement bilingues lors de leur création.

Quant à la capacité de l'A.C.F.A. de négocier avec le gouvernement actuel, M. Arès a mentionné que l'association provinciale n'avait jamais été capable de négocier avec le gouvernement Getty ajoutant: «Ce gouvernement provincial refuse de négocier de bonne foi. Ils n'ont jamais négocié avec nous, de bonne foi. C'est toujours de mauvaise foi. En autant que nous sommes concernés, c'est du temps perdu et de l'énergie gaspillée que d'essayer de négocier avec le gouvernement provincial».

Il a toutefois admis que la ministre de l'Éducation Nancy Betkowski avait rencontré l'association à quelques reprises pour discuter des droits à une éducation française. «Madame Betkowski nous a écouté et elle négocie de bonne foi. Le gouvernement ne le fait pas», ajoutait M. Arès.

Selon le président de l'A.C.F.A., il ne fait aucun doute que l'Accord du Lac Meech doit être amendé pour inclure une obligation de promotion de la dualité canadienne, au moins pour le gouvernement fédéral. Sinon, ajoutait M. Arès, on assistera à une répétition des erreurs du passé, à l'abandon et à la trahison encore une fois des francophones hors Québec».

Même si le fédéral se dit prêt à aider la Saskatchewan dans la traduction éventuelle de ses lois, M. Arès a enjoint le gouvernement fédéral et celui du Québec de faire pression sur la Saskatchewan et l'Alberta, et de faire tout en leur pouvoir, pour que les deux provinces n'enlèvent pas aux francophones les droits reconnus par la Cour suprême. «Le Québec a le devoir de veiller à ce que les droits des francophones soient respectés partout au Canada», disait-il.

Il n'en reste pas moins que le gouvernement Mulroney pourrait en avoir plein les bras au cours des prochaines semaines, lui qui représentera le Bill C-72 sur le bilinguisme officiel avec une dizaine de députés d'arrière-banc qui réclament des changements et l'Association pour la préservation de l'anglais au Canada qui a lancé une vaste campagne contre le bilinguisme.

À quoi peut-on s'attendre d'un gouvernement provincial qui n'a jamais fait preuve de beaucoup de leadership, sinon dans la construction de complexe de golf? Qu'il attende d'être obligé par une décision de la Cour suprême du Canada? Probablement.



Le président de l'A.C.F.A. provinciale M. Georges Arès (à gauche) a dénoncé vigoureusement le tort considérable causé aux francophones de l'Alberta depuis 83 ans. Il était accompagné de M. Réal Doucet (à droite) l'un des membres de l'exécutif, lors de la conférence de presse de vendredi dernier. *(Photo Pierre Brault)*

Le QUÉBEC a le devoir de veiller...
—Georges Arès

• *Cas Mercure*

Son cheminement depuis 1980

COUR PROVINCIALE DE LA SASKATCHEWAN

6 novembre 1980 — Le père André Mercure reçoit une sommation de comparaître en cour pour excès de vitesse sur une route provinciale de la Saskatchewan

Lors de sa comparution en Cour provinciale, le procureur du père Mercure a demandé la permission de répondre à l'accusation en français; il a aussi demandé un procès en français et le report de l'audition de la cause jusqu'à ce que le greffier de l'Assemblée législative de la Saskatchewan ait présenté à la Cour une version française des lois provinciales pertinentes.

15 avril 1981 — Dans sa décision, le juge L.B. Deshayes de la Cour provinciale à North Battleford confirme que l'article 110 de l'**Acte des Territoires du Nord-ouest** est toujours en vigueur dû à l'article 16 de l'**Acte de la Saskatchewan** promulgué en 1905. Cependant, le juge déclare que l'article 110 ne garantit que le droit à un interprète.

27 mai 1981 — Ayant refusé d'accepter cette interprétation de l'article 110, le père Mercure s'est abstenu de plaider lors de sa comparution en cour. Le juge inscrivit un plaidoyer de «non coupable», et leur procureur de la Couronne put poursuivre l'affaire sans autre objection. Le procès s'est déroulé entièrement en anglais, snas interprète. Le père Mercure fut reconnu coupable, et condamné à payer une amende.

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

Cette décision de la Cour provinciale a permis au père Mercure de faire appel de sa condamnation. Les questions soulevées en appel portaient exclusivement sur le refus du juge au procès de lui permettre d'employer le français dans les procédures devant la Cour provinciale de la Saskatchewan et le refus des autorités gouvernementales de la Saskatchewan de lui fournir une version française des lois provinciales applicables en vue d'assurer sa défense.

16 mai 1983 — La Cour d'appel de la Saskatchewan entend à Régina l'argumentation défendue par Me Raymond Blais représentant le Père Mercure.

28 octobre 1985 — Dans une décision partagée, la Cour d'appel de la Saskatchewan arrivait essentiellement à la même conclusion que le juge Deshayes de la Cour provinciale. La Cour d'appel reconnaissait à un accusé le droit de s'exprimer en français, mais ne lui reconnaissait pas le droit d'être compris dans sa langue sans l'aide d'un interprète.

COUR SUPRÊME DU CANADA

27 janvier 1986 — Le père Mercure obtient la permission de porter en appel la décision de la Cour d'appel de la Saskatchewan.

18 mars 1986 — La Cour suprême accueille la demande d'intervention des trois associations suivantes: l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (A.C.F.C.); l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.); et la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.).

29 avril 1986 — Décès du père Mercure

7 juillet 1986 — La Cour suprême autorise les parties intervenantes (A.C.F.C., A.C.F.A. et F.F.H.Q.) à continuer les procédures en lieu et place du père Mercure, et fixe les questions constitutionnelles.

26 novembre 1986 — Début des audiences

25 février 1988 — Décision favorable au Père Mercure

Editorial

Guy Lacombe

«J'aime mon pays et j'ai assez travaillé pour le prouver...»

De passage à Ottawa à l'été de 1981, le Père André Mercure s'était rendu au quotidien **Le Droit** et avait accordé une entrevue au signataire du présent éditorial. *«J'aime mon pays et j'ai assez travaillé pour le prouver, avait-il déclaré. Si je fais cela, c'est que j'estime que les droits des Canadiens français ont été négligés en Saskatchewan et que l'heure est venue de redresser la situation».*

Il parlait, bien sûr, de ce qui était déjà devenu «L'affaire Mercure», née d'une contravention unilingue anglaise dont il avait écopé pour excès de vitesse.

Ceux et celles qui ont connu le Père Mercure et qui ont été témoin de sa ténacité (ou qui y ont goûté..!) le reconnaîtront facilement dans la lettre suivante qu'il avait écrite au Solliciteur Général Francis Fox à cette même époque:

«Je vise par là à faire établir clairement le statut légal de la langue française en Saskatchewan tel qu'il semble avoir été garanti par l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest (ATNO 1877) bien que l'usage ne le reconnaisse pas depuis quelque quatre-vingts ans... Je suis décidé à poursuivre ma démarche jusqu'en Cour suprême, s'il le faut, pour tenter de faire reconnaître ce statut légal du français auquel sont reliés les droits concrets pour tous les Canadiens français, et qui revêt une signification particulière pour les Fransaskois et les Franco-Albertains».

Le Père Mercure a tenu promesse. La décision de la Cour suprême du 25 février dernier est une grande victoire, non seulement pour les Fransaskois, mais pour le Canada tout entier.

Malgré cette victoire juridique, nous ne pouvons oublier qu'il est arrivé dans l'histoire de notre pays, malheureusement, que certaines ententes historiques ont été piétinées et traitées comme de vulgaires chiffons de papier.

Les gouvernements actuels de la Saskatchewan et de l'Alberta ont la triste possibilité de répudier ce droit des Fransaskois et des Franco-Albertains qui vient d'être reconnu par la Cour Suprême, et de changer par le fait même, de façon officielle, la face du Canada tout entier. La politique peut parfois s'accommoder d'incroyables bassesses!

L'attitude désinvolte et révoltante du gouvernement de l'Alberta dans l'Affaire Piquette, par exemple, peut laisser craindre le pire. Il serait donc naïf de compter sur la sympathie de ce même gouvernement pour éviter le pire. Il faut compter tout d'abord sur soi-même puis sur des appuis politiques nombreux.

Compter sur soi-même, cela voudra dire que tous les Franco-Albertains devront plus que jamais «faire bloc» derrière leur association provinciale, l'A.C.F.A. dont le leadership, d'ailleurs, est présentement à la hauteur de la situation.

Compter sur les autres, cela voudra dire, faire parler tout haut ce fort pourcentage de la majorité anglophone qui a une vision plus vaste, plus dynamique, plus canadienne de notre pays que celle de certains sombres politiciens de la trempe de Bill Lesick et Alex Kindy.

Cela voudra dire s'assurer l'appui des partis de l'opposition (celui du N.P.D. semble déjà acquis).

Cela voudra dire encore faire intervenir d'autres gouvernements provinciaux, surtout le Québec, bien sûr, qui à notre avis n'a pas le droit de rester silencieux dans cette affaire.

Et cela voudra dire enfin s'assurer l'appui indéfectible du gouvernement fédéral. Il faut absolument souhaiter que ne se répète pas à Ottawa en 1988 ce qui s'y est produit en 1890 quand Laurier a joué à l'autruche pendant que les droits des Franco-Manitobains étaient honteusement piétinés!

Les Canadiens français des provinces de l'Ouest jouissent aujourd'hui d'une certaine protection juridique: la Charte canadienne des droits et libertés et les accords du Lac Meech, deux documents dûment signés par la Saskatchewan et l'Alberta. Mais on voit aujourd'hui plus que jamais que cette protection est bien mince, bien fragile!

Le Canada aura un fort défi à relever au cours des prochaines semaines.

Lettres ouvertes

Le Franco
Lettre ouverte
L'honorable Donald Getty
Premier ministre de l'Alberta
Edmonton, Alberta

Cher monsieur Getty,

Vous préconisez de longue haleine la mise en place à Ottawa d'un Sénat légal, élu et efficace, communément connu sous l'appellation de Triple E. Par contre, son rôle serait assez différent de celui qui y est déjà.

Pour nous convaincre de la bonne foi de votre proposition, seriez-vous prêt à en mettre un en place à Edmonton ou ailleurs en Alberta avec un programme semblable d'institution, de représentativité et de fonctionnement?

Dans l'attente de recevoir vos commentaires sous peu, je vous prie, monsieur Getty, de bien vouloir accueillir ma suggestion dans l'esprit de bonne volonté dans laquelle elle vous a été soumise.

Yvon Lefebvre
Calgary, Alberta

Caricature

À vous d'agir maintenant messieurs DEVINE et GETTY



La pensée de la semaine

Si par hasard tu fais incliner la balance de la justice, que ce ne soit jamais sous le poids d'un cadeau, mais sous celui de la miséricorde.

Cervantes



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928

APF HQ Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Éditorialiste: Guy Lacombe
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Chef d'atelier: Michel Raymond
Tech. en photocomposition: Lise Girard

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
10008, 109e rue
Pièce 201
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

Abonnement d'un an: 15$ - Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

Nouvelles régionales

• *Assemblée annuelle de l'A.C.F.A.*

Les francophones pourraient réclamer l'établissement d'un programme français

LOUISE CHAPUT

FORT MCMURRAY - L'assemblée générale de l'A.C.F.A. régionale de Fort McMurray s'est déroulée le 14 février dernier. Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette réunion. L'année 87-88 tirant à sa fin, les différents comités ont présenté leur rapport. En ce qui a trait à la pré-maternelle française, la responsable, Mme Mylène Roy, a mentionné son succès pour cette année. Pour septembre prochain, une invitation est lancée aux parents francophones ayant des enfants de 3 ou 4 ans et désireux de les faire progresser dans leur langue maternelle. De plus, le comité d'éducation fait appel aux parents francophones afin qu'ils mentionnent leur appui au projet d'établissement d'un programme français.

Du côté récréatif, le comité de la ligue de wallyball totalise 8 équipes soit une de plus que l'an dernier à la grande joie de tous. En ce qui concerne les activités culturelles, nous prévoyons la mise sur pied d'une ligue d'improvisation qui a d'ailleurs fait ses débuts à la fin de l'assemblée. Les activités sociales organisées au cours de l'année se sont avérées dans la plupart des cas un succès (cabane à sucre, soirée des années 50, soirée de Noël, etc.). Il y a aussi le brunch francophone qui se poursuit à tous les derniers dimanche de chaque mois.

Le comité Le Carrefour informe ses membres qu'il n'est pas possible de garder un inventaire important de volumes à cause des ventes limitées. Dorénavant, les clients devront commander les livres qu'ils veulent se procurer vu l'inventaire considérablement réduit en compagnie. Cependant, il y aura d'autres salons du livre pour se procurer les volumes récents, les deux derniers salons du livre ont rapporté de bons profits à l'association.

Quant au comité des adhésions, l'association compte présentement 357 membres. Son objectif est d'obtenir 400 membres à la fin de l'année en cours, c'est-à-dire le tiers de la population francophone de la région. L'année dernière l'association rejoignait 331 membres lors de l'assemblée annuelle.

Suite à la lecture des rapports des comités M. Léo Parent a présenté le rapport financier. L'association enregistre un surplus assez élevé à ce moment-ci de l'année c'est-à-dire deux mois avant la fin.

La programmation 1988-89 vise en particulier les secteurs de l'éducation, la participation des membres, l'obtention de services en français susceptibles d'affecter la vie des francophones de la localité, l'amélioration de l'information aux membres et le secteur de la jeunesse.

Par la suite, on a procédé aux élections. Les personnes élues furent: M. Léo Parent en tant que trésorier, Mme Suzanne Thibaudeau en tant que vice-présidente pour le terme de 2 ans et Mme France Boulanger pour le terme d'un an.

Parmi les invités l'on comptait M. Yvon Mahé de l'A.C.F.A. provinciale qui nous a parlé de l'affirmation de nous-même en tant que francophones et de l'importance de s'affirmer en prenant contact avec les politiciens.

M. Deni Lorieau nous a rappelé que le Commissariat aux langues officielles est présent pour informer les francophones des services qu'ils peuvent exiger en français.

Un invité de Radio-Canada, M. Denis Colette, nous a informé de l'ouverture d'un nouveau poste de télévision français en Alberta, présentant des émissions provenant d'Europe et du Québec. La population de Fort McMurray devra mentionner son intérêt si elle désire obtenir ce poste.

En dernier lieu, M. Daniel Dallaire nous a entretenu de Francophonie Jeunesse de l'Alberta. L'assemblée annuelle aura lieu la fin de semaine du 4 et 5 mars. Le coût est de 30$ et comprend le transport, le logement, les repas et la cabane à sucre. Francophonie Jeunesse a mentionné son intérêt pour former un groupe à Fort McMurray.

Un autre point à souligner lors de l'assemblée générale était la remise des diplômes. Le premier récipiendaire fut M. François Giroux pour son travail au comité des activités sociales. M. Réal Doucet, le président sortant, a également reçu un diplôme pour son implication auprès de la francophonie. M. Yvon Mahe a été honoré pour son bon travail au niveau provincial. Finalement, Mme Pauline Gingras a reçu un diplôme pour son travail bénévole à la cuisine.

Pour clôturer l'assemblée, Mme Suzanne Thibaudeau a mentionné qu'il reste encore beaucoup de billets de la Loto-Franco à vendre. Plusieurs prix seront tirés dont l'un de 100 000$.

• *École française à Jean-Côté*

Jacques Moquin est nommé surintendant scolaire

PIERRE BRAULT

ST-ISIDORE - Les cadres se forment autour de l'organisation de la nouvelle école française qui ouvrira ses portes dans le village de Jean-Côté en septembre prochain et qui desservira la région de Smoky/Peace River.

En effet, après avoir engagé M. Yvon Mahé à titre de directeur de l'école française, voilà que la Commission scolaire de St-Isidore vient d'entériner la recommandation du comité de sélection en nommant M. Jacques Moquin, surintendant.

La retraite anticipée de cet éducateur de carrière aura donc été de courte durée, car M. Moquin entrera en fonction le 7 mars prochain, après avoir pris sa retraite le 1er janvier dernier.

Le comité de sélection était composé non seulement des cinq commissaires, mais aussi de la présidente du Comité régional d'éducation francophone Madame Monique Maisonneuve et de trois représentants de la population francophone qui siègent avec les commissaires: Madame Annie Laurin de Tangent, Messieurs Charles Mackelt de Girouxville et Gérald Poirier de Jean-Côté.

Après étude des candidatures et avoir voté pour l'un des candidats, le comité a recommandé à la Commission scolaire de St-Isidore d'engager M. Moquin.



Jacques Moquin

Ce dernier a signé un contrat de trois ans à temps partiel et prendra la relève de M. Lionel Rémillard qui agissait comme surintendant par interim depuis le 15 décembre dernier.

Un homme d'expérience

Âgé de 55 ans, M. Moquin a débuté sa carrière dans l'enseignement à Fort McMurray et Fort Vermillon pour devenir ensuite professeur et principal d'écoles catholiques à Grimshaw et Guy. Il se dirigea ensuite vers Bonnyville où il devint principal de l'école secondaire Notre-Dame et superviseur des écoles de Bonnyville, Cold Lake et Grand Centre.

Détenteur d'une maîtrise en éducation, il composa sa thèse de maîtrise sur les «services français en éducation à Bonnyville».

M. Moquin a été le premier surintendant nommé par la Commission scolaire catholique de Bonnyville et desservant aussi Cold Lake et Grand Centre.

En 1975, il se retrouvait au Ministère de l'Éducation où il a travaillé à l'élaboration du curriculum pour l'enseignement en français langue première et langue seconde. Il est aussi professeur d'administration scolaire à la Faculté Saint-Jean d'Edmonton.

M. Moquin a toujours été un grand défenseur des écoles françaises et ce fait a été reconnu par la Commission scolaire de St-Isidore.

Messieurs Moquin et Mahé verront donc au cours des prochains mois à mettre sur pied une école française pour la région Smoky/Peace River et répondant aux besoins des francophones de cette région qui veulent donner à leurs enfants une éducation française de première qualité.

• *Économie*

M. Masse rend public un document sur le libre-échange et l'énergie

OTTAWA - Les effets immédiats de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur le secteur de l'énergie seront limités mais positifs. Ils toucheront principalement le pétrole, l'uranium et l'électricité. À plus long terme, ils deviendront probablement de plus en plus importants. Telles sont les conclusions du document intitulé **L'énergie et l'Accord de libre-échange Canada - États-Unis: une évaluation**, qui a été rendu public aujourd'hui par l'honorable Marcel Masse, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Rédigé par des fonctionnaires du gouvernement du Canada, ce rapport fait partie d'une série de documents évaluant les retombées de l'Accord sur différents secteurs de l'économie canadienne. Il suit la publication d'une récente étude du ministère des Finances sur les répercussions macro-économiques de l'Accord au Canada.

Selon le rapport, les avantages à long terme de l'Accord sont les suivants:

• Le fait que les exportateurs canadiens d'énergie bénéficieront d'un accès plus sûr au marché américain augmentera les chances du secteur énergétique d'utiliser pleinement sa capacité de générer des revenus et de créer des emplois partout au Canada;

• Un cadre commercial plus stable se traduira par une confiance plus grande de la part des investisseurs. Cette confiance permettra d'augmenter les capitaux disponibles pour la mise en valeur des ressources énergétiques canadiennes et d'accroître ainsi les approvisionnements énergétiques au Canada et sur le marché des exportations;

• En améliorant les économies d'échelle grâce à l'accès au marché américain, l'Accord pourrait faciliter la réalisation de certains mégaprojets, comme la construction de pipelines, et ainsi réduire les coûts et les risques financiers assumés par les consommateurs canadiens;

• L'Accord n'aura aucune répercussion importante sur les prix de l'énergie au Canada;

• Le Canada conserve sa capacité d'élaborer des programmes favorisant le développement régional, d'aider aux mégaprojets selon leurs mérites respectifs, et d'établir des programmes et des politiques qui contribuent à assurer sa sécurité énergétique.

Les effets immédiats sont les suivants:

• La suppression des droits de douane américains sur les importations pourrait permet-

(suite à la page 22)

• *Habitation*

Vigueur des mises en chantier d'habitation en janvier

Le nombre de mises en chantier en janvier avec un total de 200 logements dans le région métropolitaine d'Edmonton, dénote la stabilité de l'économie albertaine, selon les statistiques émises par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ce nombre représente une augmentation de 77 pour cent par rapport à l'année dernière. Le nombre de mises en chantier de maisons individuelles a atteint 196 cette année comparativement à 173 en 1987. De plus, quatre collectifs d'habitation ont été mis en chantier cette année, alors qu'aucun logement de cette catégorie n'a été enregistré pour la même période l'an dernier.

Laurie Scott, analyste principal du logement à la SCHL, a fait remarquer que ces chiffres confirment effectivement ce qu'on avait prédit concernant la vigueur des mises en chantier pendant le 1er trimestre de 1988. «L'an dernier, le nombre de mises en chantier était relativement faible au cours du 1er trimestre et on avait prévu le renversement de cette tendance pendant toute la durée du 1er trimestre de 1988», a-t-elle précisé.

Les mises en chantier d'habitation en janvier dans les régions métropolitaines de l'Alberta sont vigoureuses également car elles représentent une augmentation de 99 pour cent par rapport à l'an dernier avec un total de 533 mises en chantier comparativement à 268 logements en 1987. La construction des maisons individuelles est passé de 249 logements en janvier 1987 à 494 en janvier 1988, représentant une hausse de 98 pour cent, tandis que les autres catégories de mises en chantier ont connu une hausse de 105 pour cent en passant de 19 logements en 1987 à 39 en 1988.



Le comité de parents pour l'éducation française à FORT MCMURRAY

invite

les parents francophones à une assemblée d'information

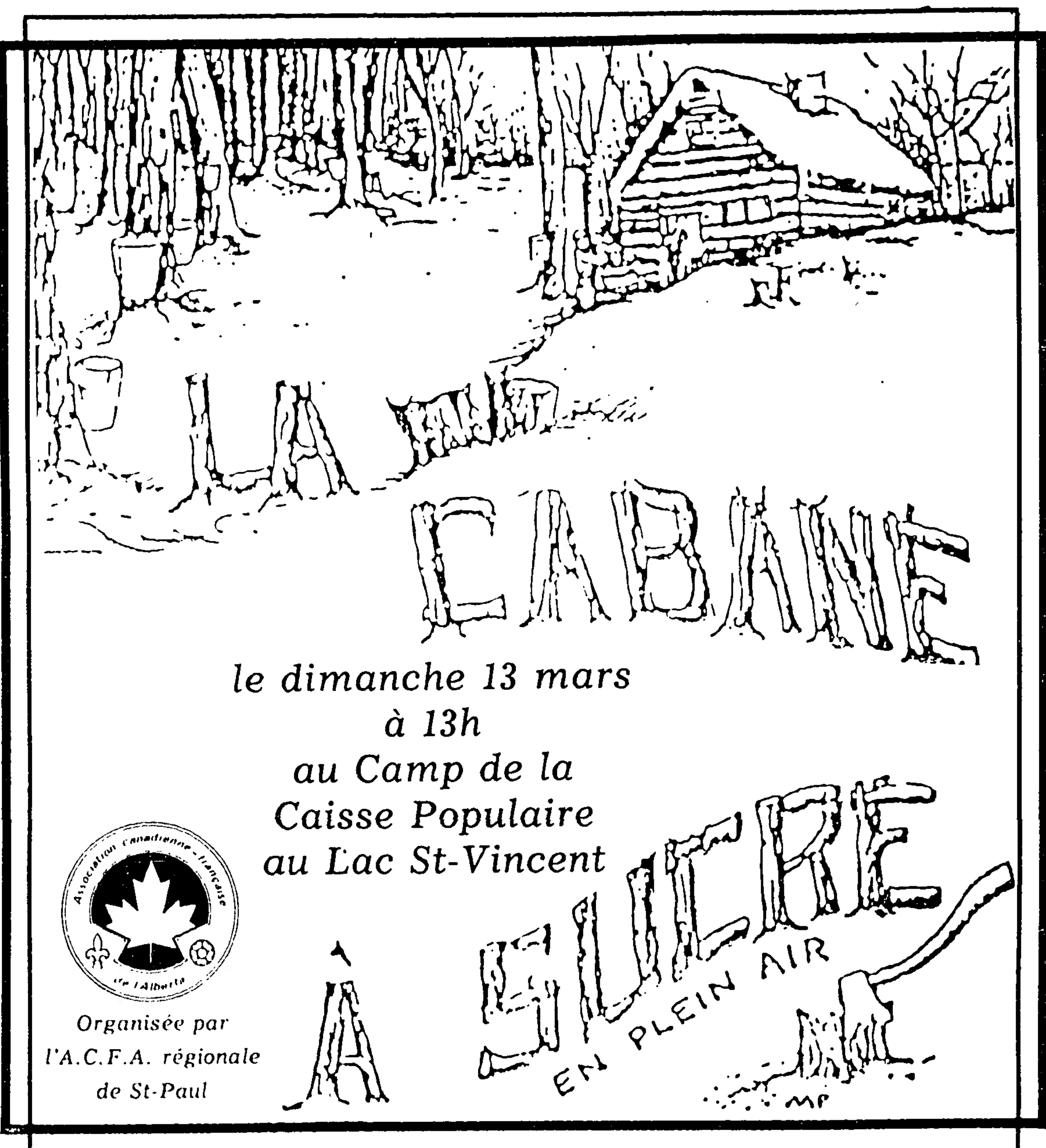
JEUDI 10 MARS 1988
à 19h30
AU SECRÉTARIAT DE L'A.C.F.A.
DE FORT MCMURRAY
L-103B - 9707 FRANKLIN AVENUE

PROGRAMME DE LA RENCONTRE:

- présentation des invités
- période de questions
- élections des membres du comité provisoire
- projets futurs

Les parents désireux d'obtenir un service de garderie sont priés de communiquer au 791-7700, au plus tard, le 9 mars, 17h.

Transmettez cette invitation à d'autres parents et surtout rendez-vous en grand nombre à cette importante réunion.



• *Assemblée Jacques-Cartier*

Soirée de fondation du 4e degré français à Edmonton



Claude Préfontaine

Samedi le 20 février 1988, les Chevaliers de Colomb de l'Alberta célébraient la fondation de la Nouvelle Assemblée du 4ième degré Français et le fidèle Navigateur Sire Chevalier Claude Préfontaine recevait officiellement la Charte de Fondation des mains du Sire Chevalier Ron MacDonald, maître de l'Alberta et T.N.O.

Plus de 96 personnes assistaient à ce moment d'euphorie unique et historique dans l'histoire de l'Organisation des Chevaliers de Colomb du 4ième degré et des Canadiens-Français de l'Ouest puisque la nouvelle Assemblée Jacques-Cartier est la première assemblée française à s'établir à l'Ouest du Manitoba. Le Conseil La Vérendrye (3ième degré) ouvrait ses portes en 1919 et quelques 66 années plus tard l'Assemblée Jacques-Cartier vient secondé les effrots de son grand-frère avec une sur-enchère des principes de Fraternité, d'Unité, de Charité et surtout de Loyauté et de Dévotion à la Patrie. Tous ensembles nous suivrons le drapeau et chanterons passionnément le «O Canada». Nous suivrons fièrement les traces des «Nadeau», «Pilon» et autres pionniers de l'Ouest et l'Assemblée Jacques-Cartier est prête à faire face aux défis des jours actuels dans un patriotisme renouvelé pour la défense des droits des Canadiens-Français.

Plusieurs invités d'honneur assistaient à l'heureux événement et nous ne pouvons passé sous silence la présence de S/C Carl Krausert, navigateur de l'Assemblée St-Joseph (Edmonton) fondé vers 1927 ainsi que S/C Dave Phillips, trésorier d'état représentant le député d'État.

Nous profitons de l'occasion pour inviter toutes les personnes intéressées à joindre les rangs de notre étoile grandissante à contacter le Sire Chevalier Claude Préfontaine (tél.: 465-5860) et nous espérons avoir le plaisir de pouvoir accomplir une Exemplification Française dans un avenir très prochain grâce au support constant et fier de nos Canadiens-Français.



vous invite encore une à sa traditionnelle

«partie de sucre»

Quand: Le 19 mars 1988
Heure: 20h
Endroit: Sous-sol de l'église St-John, 3 Hospital Street

Les billets pour le souper et la soirée sont en vente au Secrétariat de l'A.C.F.A. et nous vous prions de faire vos réservations en composant le 791-7700.

L'après-midi sera réservé aux enfants. Ils pourront participer à des compétitions amicales et surtout savourer de l'excellente tire sur la neige. Cette journée des enfants se tiendra à l'école Father Beauregard de 13h à 16h (1$ par enfant).







• *Profil d'Oblat*

Le Père Joseph Forget, o.m.i.

Qui dit «Collège Notre-Dame-de-la-Paix» dit inévitablement «Père Joseph Forget». L'institution est identifiée à cet homme et on pourrait dire aussi que l'homme est identifié à l'institution. Il n'y a d'ailleurs pas de quoi s'étonner: l'un et l'autre ont une vie commune de plus de 37 ans!

Tout a commencé au Yukon

Pourtant c'est au Yukon que toute cette histoire a commencé. Car c'est là que sa première obédience avait conduit le P. Forget. À sa grande surprise, d'ailleurs.

Né à Casselman, en Ontario, il avait fait ses études secondaires au Juniorat du Sacré-Coeur à Ottawa, puis ses études philosophiques et théologiques au séminaire St-Paul de l'Université d'Ottawa. Après son ordination, en 1943, il a reçu, ce qu'il appelle «une obédience de guerre» pour le Yukon.

Comme on sait, à cause de la guerre qui sévissait, l'Europe avait dû cesser d'envoyer des missionnaires au Canada, et c'est ainsi que les vicariats apostoliques canadiens devaient s'approvisionner à même les ressources du pays.

Pris entre son évêque et le supérieur général

Après six ans de vie missionnaire dans le Vicariat Apostolique du Yukon, soit à Whitehorse soit dans différentes missions, le P. Forget reçoit un jour une lettre du supérieur général, le P. Léo Deschâtelets, qui lui donnait une obédience pour le Vicariat apostolique de Grouard. Surprise pour le P. Forget. Surprise aussi pour son évêque, Mgr J.-L. Coudert. Ce dernier assura le P. Forget qu'il ferait renverser cette décision, mais le P. Deschâtelets ne broncha pas: «Roma locuta est, causa finita est», devait-il écrire peu après au P. Forget.

Le fait est, semble-t-il, que le Vicaire Apostolique de Grouard, Mgr Ubald Langlois, avait déjà mis la main sur le P. Forget plusieurs années auparavant et que l'obédience du Yukon, quant à lui, n'était que temporaire.

En 1950, le Père Forget s'amena donc dans son nouveau Vicariat d'adoption, et son mandat était de mettre sur pied un collège classique pour les jeunes garçons du Vicariat. Il passa tout d'abord un an à Edmonton, question d'obtenir son B.Ed et son certificat d'enseignement pendant que le P. Benoît Frigon s'affairait à la construction du futur Collège.

Préparer une élite

Par la suite, ayant étudié à fond la situation, le P. Forget estima que la meilleure formule pour la région de Rivière-la-Paix était non un collège classique - il en existait déjà un à Edmonton - mais un collège-pensionnat qui offrirait tout le cours de la province de



Joseph Forget

l'Alberta, de la 7e à la 12e année. L'idée était donc de s'aboucher à la Commission scolaire locale, et d'offrir dans cette institution une éducation de très haute qualité, et de préparer ainsi une élite au sein de la population francophone de Rivière-la-Paix.

Il faut dire qu'à cette époque, les filles étaient déjà très favorisées dans la région de Rivière-la-Paix, sur le plan des écoles ou des couvents, et que d'autres parts les garçons, dans un très grand nombre de cas, abandonnaient l'école bien avant d'avoir fait leurs études secondaires.

Dès la première année, 60 élèves s'inscrivirent dans ce nouveau Collège, et dans les meilleures années, on compta jusqu'à 128 élèves. Quant aux Oblats, ils furent à un moment donné une dizaine, soit sept pères et trois frères.

Le Collège Notre-Dame-de-la-Paix à Falher a été en opération pendant 20 ans, soit jusqu'en 1971. Le bilan de ces vingt années est fort honorable. Une grande partie de l'élite actuelle de la région de Rivière-la-Paix a fréquenté le Collège de Falher et une vingtaine d'Oblats en sont sortis dont quelques-uns occupent aujourd'hui des postes importants dans la Congrégation.

Nouvelle vocation

L'oeuvre du Collège n'a cependant pas pris fin en 1971. On lui a donné une nouvelle vocation et cet établissement prestigieux est devenu le Centre culturel et pastoral du diocèse de Grouard-McLennan et de la région. «Nous avons gardé notre vocation de fond comme Oblats, dans le sens de l'éducation et de la pastorale», explique le P. Forget.

En même temps, on a vendu certaines parties de la propriété à des oeuvres de bienfaisance telles qu'un foyer pour personnes âgées et une institution pour personnes handicapées.

Quant au Collège Notre-Dame-de-la-Paix, il a toujours une âme car le P. Forget y est toujours. Les talents qu'il a mis il y a environ 35 ans à fonder et à organiser cette maison d'éducation, il les emploie aujourd'hui à y accueillir les gens, à les écouter, à les encourager.

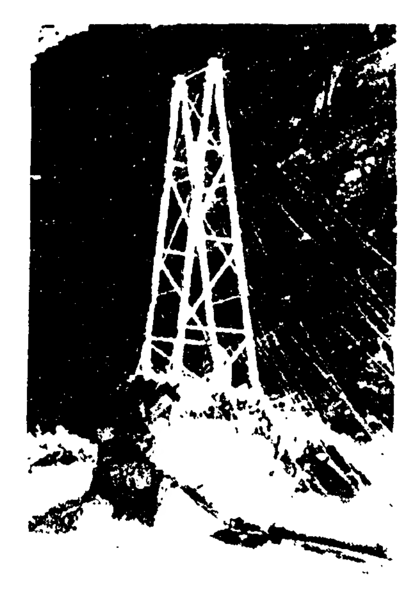
Lisez le Franco!

• *Tiers-Monde*

Un pont, de l'eau et beaucoup plus...

RUTH DOYON

PEACE RIVER - En septembre dernier, des pluies diluviennes s'abattaient sur le Lésotho. Une pépinière comptant 85,000 arbres est ravagée, une passerelle au-dessus de la rivière Quiting s'effronde rendant périlleuse la traversée d'une rive à l'autre. Robert Sauvlet, travailleur volontaire pour Plenty Canada, recueille des fonds pour réparer les dommages causés par l'inondation lors de son passage dans la région de Rivière-La-Paix. Sa visite a aussi pour but de faire connaître cet organisme non-gouvernemental d'aide aux pays en voie de développement.



Robert est un technicien en régie des eaux et entreprend sa seconde année comme bénévole au Lésotho. Ce petit pays entouré par l'Afrique du Sud compte une population de 1.6 million d'habitants. Dans le village de montagnes où il travaille, les gens devaient marcher plusieurs milles pour s'approvisionner en eau, souvent polluée. En protégeant la source et en installant des pipes pour acheminer l'eau au village, la pollution est éliminée et les risques de contracter la fièvre typhoïde sont ainsi diminués.

Dans les projets de Plenty Canada il faut que la population soit prête à fournir la main d'oeuvre. Les volontaires comme Robert fournissent l'expertise mais le gros du travail est fait par les gens du village. Le principe est le suivant: «Donne un poisson à un homme et tu le nourris un jour, montre lui à pêcher et tu le nourris pour la vie».

Que ce soit au Lésotho, à Ste-Lucie aux Caraïbes ou au Sri Lanka Plenty Canada a besoin de volontaires et de dons. Seulement 9% des sommes recueillies vont aux frais d'administration alors que certains organismes d'aide utilisent jusqu'à 80% à cette fin.

Robert qui est originaire de St-Boniface au Manitoba a fait trois présentations avec diapositives les vendredis et samedis 12 et 13 février. La première était en français à St-Isidore, les deux autres représentations ont eu lieu au Centre Correctionnel et à l'école Glenmary à Peace River.

AVIS IMPORTANT

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le calendrier des activités culturelles du mois de mars, publié dans Le Franco, édition du 26 février 1988, **La Semaine des Acadiens** qui devait avoir lieu **du 21 au 26 mars 1988** est reportée à une seule journée, soit **le samedi 9 avril 1988.**

Veuillez prendre note de ce changement d'horaire.

• *Droits des francophones*

«Le gouvernement devrait s'asseoir et trouver un compromis»

—Me Roger Lepage

RÉGINA - Me Roger Lepage est ce jeune avocat fransaskois, qui représentait le Père André Mercure, décédé en 1986, devant la Cour suprême du Canada quand cette dernière a rendu sa décision la semaine dernière.

L'avocat de Régina a déclaré, suite à la décision historique que les Fransaskois devraient se servir de la décision comme d'une opportunité pour négocier une entente globale sur les services en français en Saskatchewan.

Il ajoutait: «Plutôt que de dépenser inutilement des millions de dollars en traduction de lois déjà passées par la Législature de la province, le gouvernement devrait s'asseoir avec les groupes francophones et en arriver à un compromis».

Il a dit qu'un tel compromis devrait inclure la création d'une commission scolaire séparée de langue française, la traduction d'un certain nombre de lois fondamentales, la traduction de toutes les nouvelles lois et une entente reconnaissant l'usage du français à la Législature.

Il a soutenu qu'il serait invraisemblable que la province décide d'abroger la loi. «Politiquement, ce ne serait pas faisable. Ce serait une giffle à la face des Québécois. On reculerait de 100 ans».

• *Multiculturalisme*

«Les Franco-Albertains n'ont rien à craindre du Multiculturalisme.» —Marc Arnal

SYLVAIN CÔTÉ

EDMONTON - Dans une entrevue accordée au journal Le Franco, le directeur général du Secrétariat d'État à Edmonton, M. Marc Arnal, mentionna que si l'A.C.F.A. s'appuie sur la notion des deux peuples fondateurs afin de prendre position sur le multiculturalisme, elle se trompe. Quoiqu'il admet que cet argument était valable il y a quelques années, M. Arnal soutient qu'il ne tient plus aujourd'hui. Selon lui, les Franco-Albertains auraient plutôt intérêt à prendre part à la nouvelle réalité canadienne que promouvoit le nouveau concept du multiculturalisme de décembre 1987.

À ses dires, le projet de loi C-93 met en lumière la réalité canadienne. En effet, le but de la loi est de reconnaître que le multiculturalisme constitue la base de notre société. La législation se résume à une série d'énoncés de principe en faveur de la promotion des minorités, de la reconnaissance de leurs cultures particulières et de la sensibilisation de la population en général à la diversité culturelle du pays. «La réalité canadienne est multiple, affirma-t-il, non seulement double.» De cette multiplicité, ajoute-t-il, elle est même présente chez les francophones. En guise d'exemple les Franco-Albertains sont différents culturellement des Franco-Manitobains, des Acadiens, et des Belges, et ce, au même titre que les gens du Lac-Saint-Jean sont différents des Beaucerons, des Gaspésiens et des gens de L'Abitibi.

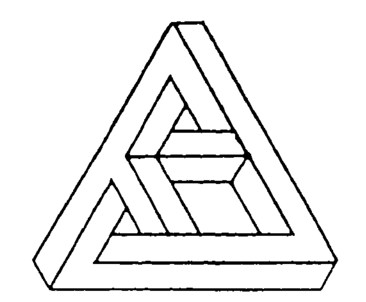
Par ailleurs, M. Arnal affirma que de par le projet de loi C-93 les minorités ethniques sont «culturellement sur un pied d'égalité» avec les Anglophones et les Francophones. Ce qui fait contraste avec l'ancien concept de 1969 admet-il. La loi de 1969, à la vue de plusieurs, fut une politique énoncée pour seulement un tiers des Canadiens; soit pour ceux qui s'identifient au sein de l'ethnicité. Ce qui n'était pas le cas de ceux qui se voyaient comme appartenant à l'un des deux «peuples fondateurs.» Le projet de loi C-93 est la pour corriger ceci, affirme-t-il.

Pour ce qui est du contexte albertain, M. Arnal dit qu'il y a encore beaucoup à faire. Selon lui, les Anglophones ne reconnaissent pas encore la diversité francophone. Celui-ci aimerait voir au Alberta Cultural Heritage Council un siège pour chaque ethnie francophone. On sait que maintenant les francophones n'ont droit qu'à une représentation au sein de cette organisation. De plus, il aimerait faire du Festival du Patrimoine d'Edmonton un événement bilingue. Pour M. Arnal, il est important de démontrer le multiculturalisme dans un contexte bilingue et un événement culturel de la sorte est ue opportunité de choix. Du côté des francophones, il discerne une certaine crainte de pluralisme chez les Franco-Albertains. En effet, il regrette le refus de ceux-ci de reconnaître la diversité au sein de la communauté francophone. Une telle reconnaissance, soutien M. Arnal, donnerait la chance aux Franco-Albertains de s'enrichir culturellement. Malgré cette atmosphère négative, il est confiant que, éventuellement, les Franco-Albertains participeront au multiculturalisme.

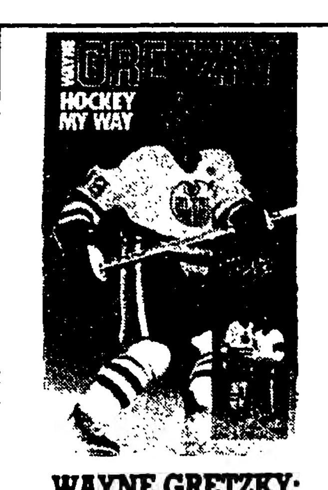
• *En fin de semaine*

La Rencontre franco-jeunesse et l'Assemblée annuelle

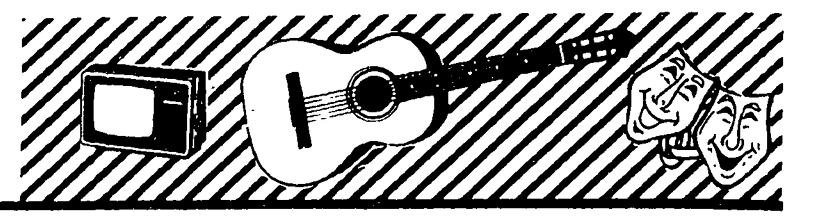
EDMONTON - Francophonie Jeunesse de l'Alberta organise dans le cadre de l'assemblée annuelle, la Rencontre franco-jeunesse et le 15ième anniversaire de l'Association. Ces activités débutent jeudi soir le 3 mars, 1988 avec l'arrivée des participants pour se terminer le 6 mars à la Cabane à sucre. Le 5 mars, un banquet sera offert par la Francophonie Jeunesse de l'Alberta en collaboration avec la Fédération des parents francophones. La rencontre franco-jeunesse a pour but de



regrouper des jeunes âgés de 14 à 25 ans provenant de tous les coins de la province. Le tout se passera dans une atmosphère dynamique et francophone et donnera l'occasion aux jeunes de partager leurs opinions et leurs idées. FJA offrira des ateliers de formation, d'information et de loisirs. En plus, l'association recevra des étudiants de l'école Sainte-Anne de Calgary et l'école Maurice Lavallée les accueillera. Les étudiants partageront leurs expériences et participeront à diverses sessions au cour de la fin de semaine nous recevrons près de 250 jeunes francophones.



Arts et spectacles



• Concours Vidéo Club

Un artiste de l'Alberta présente son vidéoclip!

Des vidéoclips de tout le Canada francophone seront présentés à **Vidéo Club,** l'émission diffusée tous les vendredis soirs à 18h30 à la télévision de Radio-Canada

C'est à la mi-mars qu'on connaîtra le gagnant du grand concours vidéoclip. Les stations participantes ont sélectionné un groupe ou artiste francophone de leur région n'ayant jamais fait de vidéoclip et l'artiste qui a été choisi pour représenter l'Alberta est **Denis Bédard**, natif de la région St-Paul Bonnyville.

Musicien-chanteur, Denis habite maintenant Edmonton et fait ce métier depuis quinze ans. Il a acquis de l'expérience notammment dans les clubs et comme directeur de musique pour des émissions de radio et de télévision. Denis a étudié le piano en musique classique mais son style actuel est fortement influencé par le Jazz. En 1985, il a commencé à écrire ses propres compositions qui s'adressent surtout aux amateurs de musique populaire. **C'est le vendredi 18 mars à 18h30 à l'émission Vidéo Club que Denis Bédard présentera son vidéoclip intitulé «Garde ton oeil sur le capitaine»** réalisé par Jean Patenaude de Radio-Canada à Edmonton.



Denis Bédard

Les gagnants seront choisis par un jury formé de trois représentants de Radio-Canada et de quatre autres personnes. Le jury déterminera les gagnants selon l'originalité de la chanson, de la musique, de l'interprétation, la qualité technique ainsi que la direction des comédiens qui jouent dans le vidéoclip.

VidéoClub s'adresse à tous les amateurs de musique et de vidéoclips. C'est donc à compter du **vendredi 4 mars** que Claude Deschênes vous présentera les **vidéoclips francophones provenant de toutes les régions du pays** en plus de vous tenir au courant de tout ce qui se passe dans le domaine de la musique.

• Une troupe de danse folklorique

Bien vivante: La Girandole

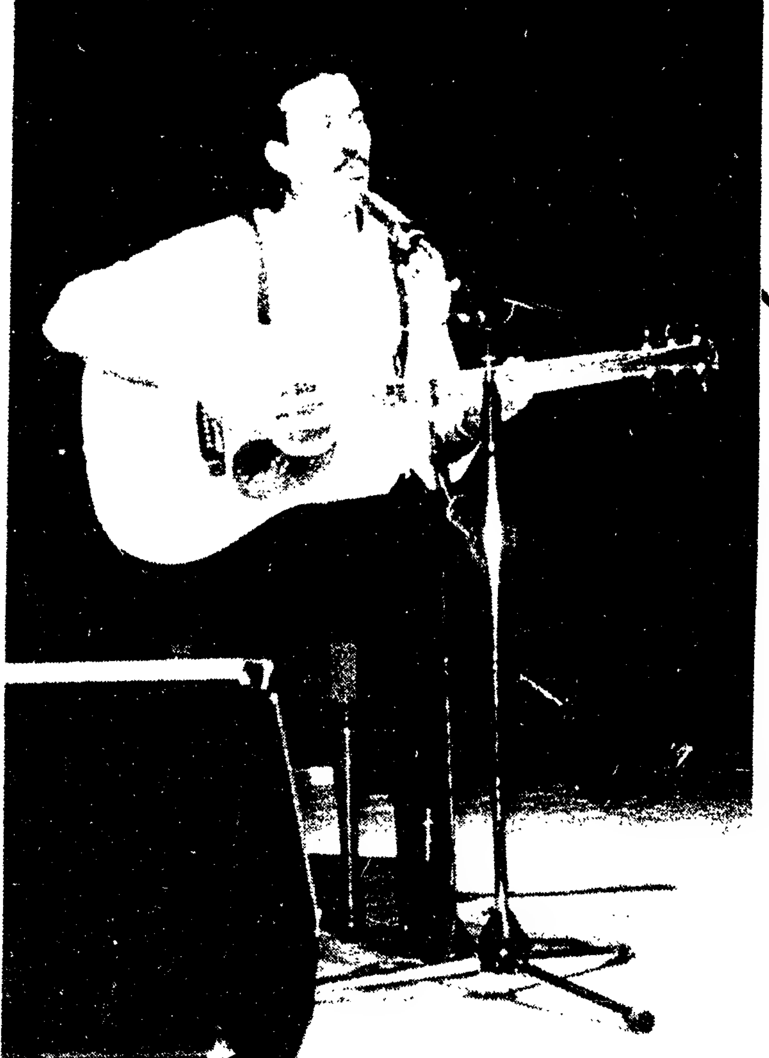
La troupe existe depuis 1979. Elle a participé depuis à plusieurs festivals en Alberta et en Saskatchewan. Elle a également représenté le Canada au Festival international de danse folklorique à Mallow en Irlande. Elle s'est produite à quelques reprises à la télévision et elle a dansé à l'occasion de différentes manifestations sportives et culturelles.

Venez donc voir cette troupe de danse folklorique de chez-nous à la Cabane à sucre le 6 mars prochain.

Dans le cadre de la Cabane à sucre le 6 mars prochain au Fort Edmonton, tous pourront admirer la troupe La Girandole.

La Girandole signifie un feu jaillissant et les danseurs, en effet, sont pleins d'énergie. Venez les voir effectuer des danses traditionnelles canadiennes-françaises et quelques pas de gigue.

La Girandole a aussi une longue tradition en enseignement. Ne vous étonnez pas si ses danseurs vous entraînent et vous font tourbillonner avec eux.



Participation des francophones aux Jeux Olympiques

Arômes alléchants, costumes d'époque et sourires invitants: une combinaison gagnante qui explique le succès du kiosque canadien-français au Coca-Cola International Plaza durant les Olympiques. Une heureuse initiative de la pré maternelle l'Arc-en-ciel de Calgary!



• *Consommation*

Le S.A.C. fête ses 14 ans en affichant plus de 12 000 membres

SHAWINIGAN, QUÉBEC - Le Service d'aide au consommateur fête son 14ième anniversaire en soulignant fièrement que 12 000 consommateurs font maintenant partie de l'organisme. Les membres du S.A.C. proviennent de 213 villes différentes mais c'est en Mauricie que l'on retrouve la plus forte concentration. La fondatrice, Madeleine Plamondon, oeuvrait déjà depuis 1955 dans le domaine de la consommation lorsqu'elle fonda le S.A.C. en février 1974. L'expérience acquise au fil de ces années a été transmise à une énergie compétente et dynamique et est offerte à tous les consommateurs.

Le S.A.C. est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de défendre les intérêts des consommateurs en leur fournissant de l'information, en les conseillant et en aidant ceux qui doivent faire face à un problème particulier. De plus, le S.A.C. représente les consommateurs devant des organismes privés ou publics par la présentation de mémoires. Le S.A.C. compte plus d'une vingtaine de publications à son actif dont son étude sur les frais reliés aux services financiers qui a contribué à la décision du Comité Permanent des Finances de se pencher sur la question.

Le S.A.C. dispose de nombreux outils utiles aux consommateurs. Sa banque de données informatisées et bilingue couvre 27 secteurs différents du monde de la consommation. Cette banque de données renferme des conseils pratiques sur l'achat de biens et services. Les résultats de centaines de tests sont disponibles autant par téléphone que par écrit.

Les services du S.A.C. sont facilement accessibles. En plus d'être ouvert 5 jours par semaine, de 8 à 12 et de 13 à 16, le S.A.C. dispose de plusieurs lignes téléphoniques afin de toujours mieux servir les consommateurs. Vous êtes invités à joindre les 12 000 membres du S.A.C. qui représentent déjà une force de frappe importante au Canada. Peu importe votre problème ou votre demande d'information, le S.A.C. peut vous aider que vous soyez membre ou non de l'organisme. Vous pouvez rejoindre le S.A.C. en composant le **537-1414** ou le **1-800-567-8552** pour les gens de l'extérieur.

Parlons...

AGRICULTURE

• Agriculture

Un brin de prévention évitera les dégâts

Grâce à un dispositif simple mis au point par deux biologistes d'Agriculture Canada, un investissement de 35$ seulement pourrait éviter aux agriculteurs des Prairies de perdre des milliers de dollars par suite de dégâts causés par la moisissure et les insectes dans leurs entrepôts à grain.

La trousse de détection de la détérioration du grain a été mise au point par MM. Ranen Sinha et Colin Demianyk, de la Station fédérale de recherches agricoles de Winnipeg, en collaboration avec l'ingénieur agricole Bill Muir, de l'Université du Manitoba.

Le dispositif s'appuie sur le principe voulant que tous les organismes aérobies - y compris les moisissures, les insectes et même le grain humide - dégagent du bioxyde de carbone (CO_2) comme sous-produit de la respiration.

«Lorsque des moisissures ou des insectes sont actifs, même en nombre réduit, ou qu'il existe une poche de grain humide, la concentration de CO_2 augmente. Comme il est possible de mesurer cette augmentation avec précision, nous pouvons maintenant détecter des «points chauds» beaucoup plus tôt qu'avec d'autres tests, les thermosondes, par exemple. Dans la plupart des cas, l'avertissement est assez hâtif pour permettre d'éviter pratiquement toute détérioration du grain, si les agriculteurs apportent les correctifs nécessaires sans tarder», explique M. Sinha.

DÉTECTION HÂTIVE AU CO_2
DE LA DÉTÉRIORATION DU GRAIN

Cellule du grain
Couvercle en treillis de plastique
Tube en polyéthylène
0.25%
3%
6mm
CO_2
Tube analyseur
Tube en caoutchouc
Seringue en plastique

De tels correctifs pourraient comprendre l'enlèvement de la source du problème, le retournement et l'aération du grain, sa fumigation, ou même l'enlèvement du grain et son expédition à un silo-élévateur pour le nettoyage.

Les trousses, que les agriculteurs peuvent assembler et utiliser eux-mêmes, se composent d'une section de tube en plastique souple de 6 mm de diamètre, munie d'un couvercle en treillis de plastique à l'une de ses extrémités pour empêcher le grain et les débris d'y pénétrer, d'une seringue en plastique de 50 ml et d'une aiguille, de deux courtes sections de tube en caoutchouc de 5 cm et d'un tube analyseur de CO_2 d'environ 6 mm de diamètre sur 14 cm de longueur.

«L'essai ne prend que quelques minutes. Le tube en plastique est attaché à une tige de bois ou de métal et enfoncé directement dans le grain. Une petite quantité d'air (100 mL) est prélevée par le tube analyseur et la lecture d'un nuancier permet de dire immédiatement ce qui ne va pas dans la cellule de grain», poursuit M. Sinha.

Le tube analyseur est simplement un cylindre de verre gradué contenant un produit chimique qui passe du blanc neutre au pourpre bleuâtre après exposition au CO_2. Les fortes concentrations de CO_2 font avancer le produit pourpre bleuâtre le long du tube. Les agriculteurs peuvent donc lire les concentrations de CO_2 directement sur les marques graduées du tube analyseur. Les concentrations normales de CO_2 sont de 300 ppm ou de 0,03%. Les concentrations de 0,08 à 0,10% sont le signe d'un faible niveau de détérioration et des concentrations de 2% ou plus peuvent indiquer la présence de dégâts graves.

«Idéalement, dit M. Sinha, on recommande d'effectuer l'essai à trois ou cinq points différents dans la cellule de grain. Le premier point à échantillonner se situe entre 30 et 40 cm au-dessous du centre du tas».

«Le centre est le point le plus chaud et c'est là que les insectes exerceront vraisemblablement leurs activités. Mais si le grain était humide quand il a été récolté et entreposé, les moisissures peuvent aussi bien se développer dans d'autres parties de la cellule. Il importe donc d'échantillonner plus d'un point de la cellule», continue M. Sinha.

On recommande également de pratiquer un contre-essai une fois par semaine par temps chaud, si le grain était chaud quand il a été entreposé. Le grain humide à l'entreposage doit être vérifié une fois par semaine à l'automne et une fois par mois en hiver.

Pour accélérer l'échantillonnage, on peut installer en permanence dans la cellule un ou plusieurs tubes en plastique et aménager une sortie à l'extérieur. L'opération se fait facilement lorsque la cellule est vide. Les agriculteurs peuvent percer un petit trou dans la paroi de la

(suite à la page 13)

Prévention...

(suite de la page 12)

cellule ou encore retirer un boulon. Il est possible d'attacher le tube situé près du centre supérieur de la cellule à fin métallique que suspendu en permanence.

Les agriculteurs intéressées à assembler leurs propres trousses peuvent acheter les pièces dans les magasins d'articles de sécurité et les comptoirs de fournitures médicales pour environ 35%.

M. Sinha souligne que, compte tenu des normes d'exportation rigoureuses du Canada, les producteurs doivent absolument s'assurer que leur grain est exempt de moisissures et d'insectes.

La Loi sur les grains du Canada stipule que le grain ne doit pas être expédié ni vendu s'il contient des insectes vivants. Si l'on tient compte du fait qu'environ 75% de la production céréalière des Prairies est exportée, un système d'avertissement hâtif est évidemment avantageux.

Après dix ans de tests sur du blé, de l'orge, du colza et du maïs entreposés dans 39 fermes différentes, M. Sinha est convaincu que cette trousse de détection, combinée à la prise immédiate par les agriculteurs des mesures correctives qui s'imposent, pourrait éliminer presque toute la détérioration du grain dans les entrepôts à grain des Prairies.

Votre argent, vos investissements



Paul Denis

La réforme fiscale - quelles sont les conséquences pour vous?

C'est cette année 1988 qu'entre en vigueur les nouvelles règles fiscales du gouvernement actuel. Cette réforme apporte de bonnes et de mauvaises nouvelles. Voici une brève liste des changements qui vous toucheront probablement.

Les bonnes nouvelles - Les taux d'imposition fédéraux sont réduis à 17% sur les premiers 27 500$; à 26% pour la fourchette comprise entre 27 501$ et 55 000$; et à 29% pour la fourchette supérieure à 55 000$. Même après l'ajout de l'impôt provincial, ces taux sont encore légèrement inférieurs à ceux des années antérieures à 1988.

Les mauvaises nouvelles - La déduction de 1 000$ au titre de revenu découlant de dividendes et d'intérêts a été abolie.

Sauf pour quelques exceptions précises, l'exonération globale des gains en capital est maintenant limité à 100 000$. Auparavant la moitié des gains qui dépassaient le montant de l'exonération devenait un revenu imposable. Cette proportion sera portée aux deux tiers des gains en 1988 et en 1989 et aux trois quarts à compter de 1990. En outre, les gains en capital admissibles à l'exonération de 100 000$ seront également réduits des pertes cumulatives nettes sur placements (ce qui veut dire que vous ne pouvez réclamer des frais d'emprunt afférents à un placement ET l'exemption, à moins que vous n'appliquiez ces frais à un autre revenu de placement).

- Le crédit d'impôt combiné pour dividendes, fédéral et provincial, passera de 33 1/3% à environ 25% des dividendes reçus de société canadiennes, selon la province.

- La déduction standard pour dépense d'emploi de 500$ a été éliminée.

- Dans le cas des gens à leur propre compte, la déduction des frais de repas d'affaires et de représentation est réduite à 80%; les dépenses admissibles au titre d'un bureau à domicile sont limitées au frais de maintien du lieu d'affaires principal seulement; la plupart des frais d'automobiles, y compris le stationnement et l'assurance, seront calculés d'après le revenu net, à moins que le véhicule ne soit utilisé pour plus de 90% à des fins d'affaires.

- De nouveaux impôts augmenteront le coût de certains services, notamment les services de téléphone et de câblodistribution, et presque certainement les assurances.

- Des nouveaux plafonds des cotisations à un REER entreront en vigueur progressivement de 1989 à 1995 et cela plus lentement que prévu.

Les bonnes ou mauvaises nouvelles

- De nombreux postes déductibles d'impôt les années précédentes ont été convertis en crédits d'impôt. C'est le cas de l'exemption personnelle de base des exemptions pour conjoint ou pour personne à charge, agée ou handicapée, ainsi que des déductions pour revenu de pensions, frais de scolarité, études, frais médicaux, dons de charité, contributions à l'assurance-chômage et au régime de rentes au Québec.

Étant donné que chaque contribuable se trouve dans une situation différente, il est bon de préparer une prévision de votre revenu et de vos dépenses pour 1988 en compagnie de votre planificateur financier, afin de voir si vous avez la meilleure stratégie possible pour ce qui est du revenu, des épargnes et des placements.

Le marché mondial de la viande bovine s'est redressé en 1987

Après plusieurs années où les prix ont été déprimés, le marché mondial de la viande bovine s'est très nettement redressé en 1987. Toutefois, les perspectives d'une poursuite de ce redressement cette année sont assombries par plusieurs facteurs, en particulier la baisse escomptée de la consommation de viande de boeuf et de veau dans les pays développés.

C'est l'une des conclusions d'un rapport* sur les marchés internationaux de la viande que le GATT publie aujourd'hui. Ce rapport examine les tendances récentes de la production, de la consommation et du commerce de la viande bovine et des viandes de porc, de volaille et de mouton, et donne des prévisions pour 1988.

Le glissement continu du dollar des États-Unis par rapport à la plupart des monnaies observé en 1987 a eu pour effet de stimuler la demande à l'importation, ce qui a atténué la pression des stocks mondiaux. Les exportations de l'Argentine, du Brésil, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont augmenté, mais celles de la Communauté européenne ont légèrement fléchi. Par contre, les importations japonaises se sont fortement accrues, mais la demande est demeurée faible dans la plupart des pays en voie de développement.

Il semble à première vue que les conditions soient favorables à la poursuite du redressement en 1988 des prix de la viande bovine. Un nombre croissant de pays importateurs et exportateurs sont arrivés à la fin d'une phase de liquidation du cheptel ou ont déjà amorcé la reconstitution de celui-ci. Il est donc prévu que la production dans ces pays diminue encore ou demeure stationnaire, ce qui devrait contribuer à raffermir les prix.

Selon le rapport, toutefois, certains facteurs font peser une menace sur les perspectives qui s'offrent aux exportateurs de viande bovine. Le plus important est le recul escompté de la consommation sur plusieurs grands marchés. Le rapport table sur une baisse moyenne de quelque 2 pour cent pour les pays qui participent à l'Arrangement relatif à la viande bovine.

Un autre de ces facteurs est que le prix des céréales fourragères devraient rester déprimés, ce qui contribuera à abaisser les coûts de production des viandes de boeuf et de veau, mais stimulera en même temps la production de viandes concurrentes telles que les viandes de porc et de volaille. L'effondement récent des marchés boursiers a également suscité quelque appréhension. Par exemple, la crainte d'une récession économique a provoqué fin octobre 1987 une baisse immédiate du marché à terme du bétail à la Bourse de Chicago.

L'analyse de la situation générale du secteur de la viande bovine en 1987 fait apparaître une contraction de 3 à 4 pour cent en volume du commerce mondial dans ce secteur, alors que le commerce total se serait fortement accru en valeur par suite de la hausse des prix mondiaux.

Le redressement des prix enregistré l'année dernière est dû principalement à la baisse de 0,5 à 1 pour cent de la production mondiale de viande bovine, qui est tombée à 44,3 millions de tonnes. La production a reculé aux États-Unis, au Canada, en Argentine, en Uruguay et en Colombie. Dans la Communauté européenne, l'effectif du cheptel bovin a continué de diminuer (de 3 pour cent), mais une augmentation des abattages a maintenu la production au même niveau qu'en 1986. Par contre, la production s'est accrue en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Brésil, au Japon et en URSS.

Le rapport met également en évidence les tendances concernant d'autres types de viande. La production de viande de porc a fléchi de 1 pour cent en 1987 du fait du recul de 6 pour cent de la production de plus gros producteurs, la Chine. Le secteur de la viande de volaille a enregistré un accroissement de 6 pour cent en 1987, taux le plus élevé de ces dernières années, ce qui s'explique dans une large mesure par une augmentation de 10 pour cent aux États-Unis, premier producteur mondial de viande de volaille. La production mondiale de viande de mouton a progressé de 1 pour cent cette même année, en grande partie du fait d'un accroissement de 6 pour cent de la production de la Communauté européenne, qui est devenue le plus gros producteur mondial avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

***Les marchés internationaux de la viande 1987/88.** Ce rapport peut être obtenu, en version française, anglaise ou espagnole auprès du secrétariat du GATT (Centre William Rappart, 154, rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse). Prix: 12 francs suisses.

Colloque sur le développement coopératif et économique des francophones

LÉVIS - Le Conseil Canadien de la Coopération a tenu les 26, 27 et 28 février 1988, à l'hôtel Plaza de la Chaudière, Hull, un important Colloque sur le développement coopératif et économique des francophones. Regroupant une soixantaine de participants, venant de 9 des 10 provinces du Canada, ce Colloque a permis aux coopérateurs francophones, de **discuter des priorités à établir concernant le développemetn coopératif et économique.** Ils ont vu également à **identifier des projets concrets de développement** de même que les **secteurs de développement prioritaires.**

Parmi les conférenciers invités à ce Colloque, mentionnons l'Honorable Bernard Valcourt, ministre d'État, Petites Entreprises et Tourisme, qui a prononcé une allocution, vendredi, le 26 février et M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, s'est adressé à l'auditoire, le samedi, 27 février.



La Société Éducative du

PROJET CONJOINT DE L'ALBERTA

exprime sa reconnaissance

La Société éducative du projet de l'Alberta tient à remercier tous ceux qui ont cru au projet de formation pour lequel la société vient d'obtenir une subvention de 458 000$ d'Emploi et Immigration du Canada.

Grâce à leur appui ou leur action, 17 personnes auront l'opportunité de réintégrer le marché du travail.

De plus, 10 organismes francophones de l'Alberta pourront bénéficier d'une ressource humaine dynamique et désireuse de contribuer au développement et à l'épanouissement de la communauté franco-albertaine.

Grâce au Ministère d'Emploi et d'Immigration la population franco-albertaine bénéficie maintenant d'un cours en développement communautaire dispensé par l'Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean.

Nos remerciements s'adressent particulièrement aux personnes suivantes:

Bernard Valcourt
Ministre d'État de la Petite Entreprise et au Tourisme

Walter Van de Walle
Député de Pembina aux Communes

David Kilgour
Député d'Edmonton Strathcona aux Communes

Louis Landry
Adjoint du Ministre Valcourt

Frank Saulnier
Directeur, Emploi et Immigration

Benoît Bouchard
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

Fédération des parents francophones de l'Alberta
M. Alain Tremblay
Directeur général
Pièce 205, 8925 - 82e avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: 468-6934

Marc Arnal
Directeur général, Secrétariat d'État

Marcel G.J. Préville
Agent de développement, Secrétariat d'État

Léo Piquette
Député provincial Athabasca - Lac La Biche

Yvon Samson
Adjoint au directeur de la F.F.H.Q.

Aurèle Thériault
Directeur général de la F.F.H.Q.

Denis Tardif
Directeur général de l'A.C.F.A.



M. Pierre Brault
Directeur
Pièce 201, 10008 - 109e rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél.: 423-5672



A.C.F.A. régionale d'Edmonton
Mme Agathe Gaulin
Coordonnatrice du développement communautaire
Pièce 100, 8925 - 82e avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: 469-4401



Francophonie Jeunesse de l'Alberta
M. Edmond Laplante
Directeur général
Pièce 200, 8925 - 82e avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: 469-1344



50 Melrose Crescent
Sherwood Park
(Alberta)
T8A 3V1
Tél.: 464-2735
Mme Evelyne St-Amand Hubert
Représentante en Alberta



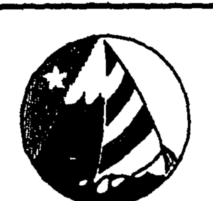
M. André Boudreau
Directeur
Pièce 203, 8925 - 82e avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: 468-6983



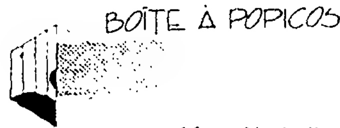
A.C.F.A. Provinciale
Mme Fernande Bergeron
Directrice du développement communautaire
Pièce 203, 10008 - 109e rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél.: 423-1680



A.C.F.A. régionale Centralta
M. Michel Lavoie
Agent de développement communautaire
C.P. 507
Legal (Alberta)
T0G 1L0
Tél.: 961-3665



Société des Acadiens de l'Alberta
M. Daniel Arseneault
Coordonnateur
Pièce 211, 8925 - 82e avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: 468-4398





Mme Nathalie Rousseau
Directrice
8520 - 91e rue
Edmonton (Alberta)
T6C 3M9
Tél.: 469-7193

• Dossier-Femmes

Campagne de recrutement de l'A.E.F.

Le Réseau National d'Action Éducation des Femmes lance officiellement sa campagne de recrutement. La campagne se déroulera du 28 février au 8 mars prochain.

Le Réseau National d'Action Éducation des Femmes est un organisme qui oeuvre à améliorer la situation des femmes francophones par le biais de l'éducation.

Un des objectifs poursuivis par notre organisme est de briser l'isolement que vivent les femmes francophones. L'isolement crée de réels problèmes sociaux tels que: l'analphabétisme, les difficultés d'accès aux institutions secondaires et post-secondaires, l'assimilation, le manque de garderies francophones et de ressources financières disponibles aux francophones.

Le RNAEF est formé de réseaux provinciaux. Ces réseaux sont situés au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et en Alberta. Chaque province mène ses dossiers particuliers. A.E.F. Alberta s'est donné pour objectif initial de sensibiliser la jeune fille francophone à l'importance de la poursuite de ses études.

Au national, le dossier de la reconnaissance des acquis expérientels des femmes a été identifié comme prioritaire. Une étude a été effectuée à ce sujet en 1986 auprès d'institutions post-secondaires du pays afin de déterminer les politiques de la reconnaissance des acquis dans les institutions. Une conférence s'organise à Moncton au Nouveau-Brunswick ayant comme thème «La reconnaissance des acquis et les femmes francophones». Cette conférence aura lieu les 28 et 29 mai prochains au campus de l'Université de Moncton.

Un projet de recherche a également été présenté au Secrétariat d'État afin de présenter un portrait de la situation des femmes en éducation au pays.

• Avortement

Le gouvernement fédéral devrait s'empresser d'agir selon la CCCSF

OTTAWA - D'après le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF), le gouvernement fédéral devrait s'empresser d'agir afin d'assurer que l'accès uniforme à l'avortement et autres services d'hygiène de la reproduction soit intégré dans le régime de soins de santé du Canada.

«La politique du Canada en matière de soins de santé, telle qu'énoncée dans la **Loi canadienne sur la santé** est de protéger, de favoriser et d'améliorer le bien-être physique et mental des habitants du Canada et de faciliter un accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacles d'ordre financier» de déclarer la présidente du CCCSF, Sylvia Gold, qui ajoute: «selon le Conseil, cette politique signifie que le gouvernement fédéral a la responsabilité de prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer que toutes les femmes au Canada aient accès aux services d'avortement et d'hygiène de la reproduction».

Gold a poursuivi en ces termes: «Le Conseil se penche depuis de nombreuses années sur l'accès à l'avortement ainsi que sur les services de planification familiale. À maintes reprises, nous avons informé le gouvernement fédéral que la pénurie de services d'avortement au Canada avait atteint un point critique. Nous avons recommandé au gouvernement fédéral de reconnaître l'avortement comme un processus médical qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer dans un hôpital et d'offrir ce service par le biais d'un réseau de cliniques d'hygiène de la reproduction indépendantes et subventionnées par l'État».

«Le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de chef de file et demander instamment aux ministres provinciaux de la santé et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ayant la responsabilité du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, d'assurer que tous les régimes provinciaux d'assurance-santé couvrent les services d'avortement» a signalé la présidente et d'ajouter: «de cette manière, les gouvernements provinciaux satisferaient aux conditions énoncées dans la **Loi canadienne sur la santé** en offrant à toutes les femmes des soins de santé complets, universels, transférables, accessibles et subventionnées par l'État».

«Le gouvernement fédéral devrait également mettre en oeuvre un programme national exhaustif qui ferait la promotion de l'accès à l'information et à des consultations sur la planification familiale», a indiqué Sylvia Gold et de conclure: «de plus, le Conseil a fait remarquer avec insistance la nécessité d'effectuer davantage de recherche et d'éducation dans le domaine de la contraception».

• *Invitation*

Une journée nationale dédiée à Marie

OTTAWA - Le dimanche 22 mai prochain, jour de la Pentecôte, les catholiques du Canada célèbreront l'Année mariale d'une façon toute particulière dans leurs diocèses, leurs paroisses et dans leurs foyers respectifs. C'est du moins l'invitation lancée par le Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada en vue de souligner cet événement à l'échelle nationale.

Cette journée de prières et de célébrations sera cependant organisée par chacun des diocèses canadiens à partir des besoins pastoraux du milieu et selon des expressions locales de piété mariale. En cela, plusieurs diocèses poursuivront leurs célébrations amorcées depuis l'annonce officielle de cette Année mariale, à la Pentecôte 1987.

À l'occasion de cette célébration spéciale, le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr James Hayes, a publié un court message pastoral sur Marie. Il y invite entre autres les catholiques du Canada à faire de cette journée nationale «un temps de réflexion sur l'abondance... de grâces reçues» depuis les débuts de cette Année. Il fait aussi remarquer que ce pourrait être «l'occasion de renouveler notre engagement personnel face à la prière», et de façon plus précise, face à la dévotion mariale.

À la Pentecôte, de souligner Mgr Hayes, Marie a reçu l'Esprit Saint en compagnie des apôtres. Elle a assisté à la naissance de l'Église, elle qui en est la mère. «Celle qui a cru» peut donc aider cette même Église dans son pèlerinage terrestre. Qui plus est, elle peut nous servir de modèle, de point de référence dans notre cheminement personnel de salut, à la suite de Jésus.

À notre époque si complexe, de poursuivre Mgr Hayes, l'exemple de Marie demeure pour nous un véritable signe d'espérance, elle qui a expérimenté la pauvreté, la souffrance, la fuite et l'exil.

Selon Paul VI, cité dans le message, Marie est un modèle achevé du disciple du Seigneur: artisan de la cité terrestre et temporelle, mais pèlerin qui se hâte vers la cité céleste et éternelle; promoteur de la justice qui délivre l'opprimé et de la charité qui porte secours au nécessiteux, mais par-dessus tout, témoin actif de l'amour qui édifie le Christ dans les coeurs.

À l'exemple de Marie, nous sommes appelés à ériger et à solidifier les fondements de notre foi, de faire remarquer Mgr Hayes. L'Esprit de la Pentecôte, poursuit-il, propose à chacun de nous l'espérance, le courage et les grâces nécessaires pour vivre comme «celle qui a cru» et pour témoigner de notre foi dans notre propre milieu de vie.



Carrières et professions



recherche

un(e) technicien(ne) en photocomposition

Sous la supervision du chef d'atelier, la personne choisie devra photocomposer et corriger les textes et annonces publicitaires pour le journal et les travaux commerciaux sur photocomposeuse Compugraphic MCS10 et sera disposée à apprendre les rudiments du graphisme.

Qualifications:

- Excellente connaissance verbale et écrite du français
- Bonne connaissance verbale et écrite de l'anglais
- Dactylographier minimum 50 m/m
- Avoir la capacité de travailler sous pression
- Connaître la routine d'un journal (un atout)
- Capacité de travailler en équipe
- Initiative, discrétion, versatilité et tact

Salaire: Selon l'expérience et bons avantages sociaux

Début de l'emploi: 1er avril 1988

Ce poste s'adresse également aux femmes et aux hommes.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 18 mars 1988** à:

M. Pierre Brault
Directeur
Le Franco
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4

L'A.C.F.A. de St-Paul

est à la recherche d'un(e)

Agent(e) de Développement Communautaire

Fonctions principales:

- Assurer la gestion du Secrétariat général;
- Aider l'exécutif dans le fonctionnement de la régionale;
- Assurer un lien constant et efficace entre l'A.C.F.A. régionale; et les organismes francophones de la région;
- Aider l'exécutif dans la planification du développement communautaire pour en assurer l'exécution;

Exigences:

- Expérience en animation, administration et planification;
- Facilité à travailler en équipe;
- Facilité à communiquer avec le public et en relations publiques;
- Très bonne connaissance du français oral et écrit et de l'anglais;
- Expérience en général;

Date d'entrée en fonction: 1er avril 1988

Salaire: à négocier

Bénéfices marginaux: Selon les normes établies par l'A.C.F.A. PROVINCIALE

La date limite pour recevoir les curriculum vitae: 28 mars 1988.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

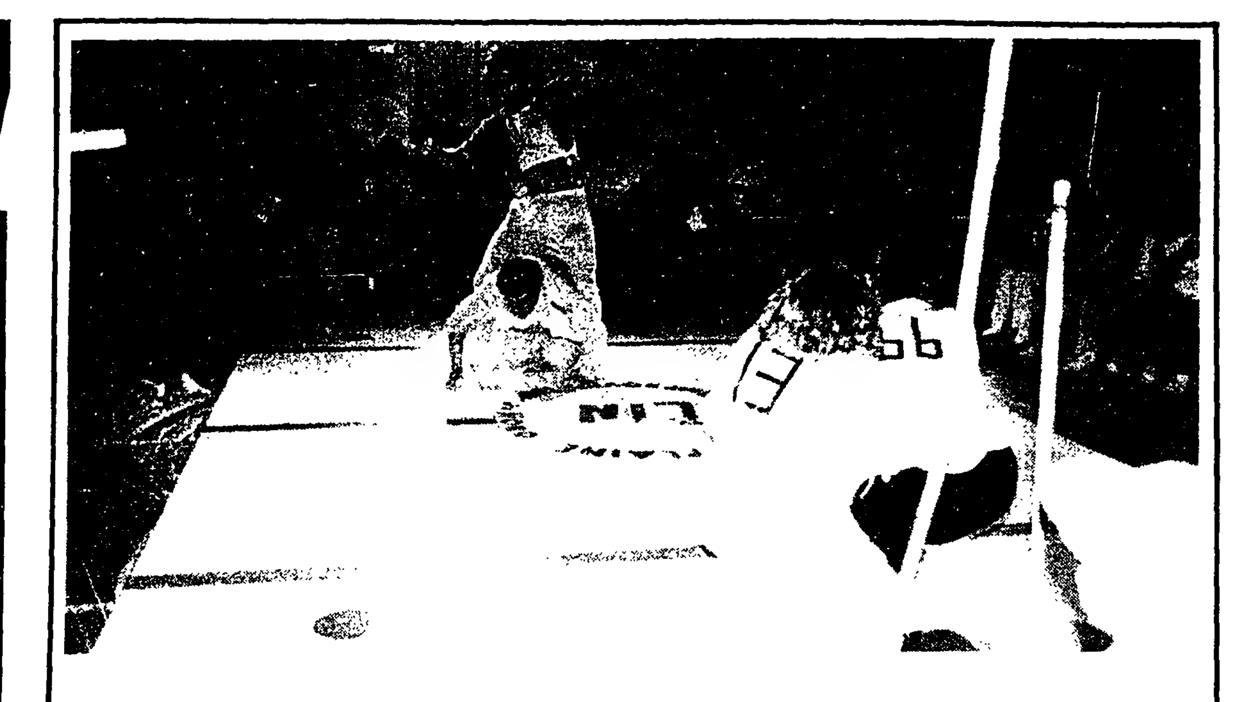
M. Laval Pelchat
Président
A.C.F.A. régionale de St-Paul
C.P. 1925
St-Paul (Alberta)
T0A 3A0

PROFESSEURS D'IMMERSION FRANÇAISE

Le **District des Écoles Catholiques de Yellowknife** accepte les demandes d'emplois pour des postes en immersion française à l'élémentaire. Ces postes sont ouverts de la Maternelle à la 6e année. Les professeurs doivent posséder un certificat canadien d'enseignement et être éligibles au certificat d'enseignement des Territoires du Nord-Ouest. S.V.P. inclure deux références et une référence d'un prêtre catholique avec votre lettre de présentation. Pour être considérées, les demandes, incluant un curriculum vitae et les références, doivent être soumises dans le plus bref délai à:

J. Poston
Surintendant de l'Éducation
Commission scolaire catholique de Yellowknife
Boîte postale 1830
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2P4
Téléphone: (403) 873-2200

S.V.P. donnez la référence de cette annonce dans votre demande d'emploi.



La nouvelle ligne d'improvisation du nord a peut-être eu une très courte saison, mais il n'en reste pas moins que les équipes se sont préparées en vue des éliminatoires pour déterminer la meilleure équipe. À Edmonton, Calgary, St-Paul, toutes les lignes sont très actives et connaîtrons d'ici peu leurs champions respectifs.

À l'horaire cette semaine

Samedi 5 mars

17h00 **Grand air**
17h30 **Génies en herbe**
18h00 **La Soirée du Hockey.** En direct de Calgary, les Oilers d'Edmonton affrontent les Flames.
20h30 **Impact**
21h30 **Juste pour rire.** Invités: Chris Elliott et Claude Bonadonna.
22h25 **Le Téléjournal**
22h45 **Les Nouvelles du sport**
23h00 **Politique Fédérale**
24h05 Télé-Sélection: **Rocky III: L'oeil du tigre.** Drame avec Sylvester Stallone, Talia Shire et Burt Young. (amér. 82)

Dimanche 6 mars

17h00 **Second regard**
18h00 **Le Téléjournal**
18h30 **Le sens des affaires**
19h00 **L'autobus du showbusiness. Duplex: Janette Bertrand.** Invités: La Cie Créole, Isabelle Lajeunesse et François Guy, Jean Lapointe, Marc Drouin et ses deux échalotes.
20h00 **Le Téléjournal**
20h30 **Les Beaux Dimanches: Les Aiguilleurs.** Dramatique avec Benoît Girard, Guy Provost et Denis Bouchard. Deux aiguilleurs attendent paisiblement l'heure de la retraite. Un jour, un apprenti arrive avec des tas de questions qui semblent embarrasser nos deux compères.
22h15 **Les Beaux Dimanches: Le Cameroun, à l'heure des choix.**
23h15 **Les nouvelles du sport**
23h30 **La grande visite** (Reprise de l'émission de 16h00)

Lundi 7 mars

17h00 D'une série à l'autre. **Les chemins de la réussite (2e de 8).**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **On fait nos impôts.**
19h00 **La cour en direct**
19h30 **Insolences d'une caméra**
20h00 **Médicament Danger (Début).** Série d'après le roman d'Arthur Hailey. Deux amies ont des aspirations très différentes. Alors que Jessica a épousé Bill et attend son premier enfant, Célia a été embauchée par une importante firme pharmaceutique. (1e de 4)
21h00 **Le rêve Californien. (6e de 7).** Frémont poursuit son expédition ayant pour but de tracer une route pour un chemin de fer à travers les Rocheuses. Il devient candicat républicain à la présidence, avec l'appui d'Abraham Lincoln.
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Au jour le jour.** (Reprise de l'émission diffusée à 13h15)

Mardi 8 mars

17h00 D'une série à l'autre: **Les chemins de la réussite (3e de 8)**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Les actualités**
19h00 **L'heure de Disney**
20h00 **Robert et Compagnie.** Gabrielle et Alain se réconcilient mais les choses restent fragiles entre eux. Louis-Joseph se rapproche de Julie.
20h30 **Le Parc des Braves.** Pierre-Paul et Flore reçoivent toute la famille pour célébrer leur nouvelle prospérité. Cependant, la fête est troublée par une triste nouvelle.
21h00 **Dallas**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le point**
23h00 **Rencontres**
23h30 **Cinéma: L'histoire d'Orokia.** (afr. 86) (sous-titré).

Mercredi 9 mars

17h00 D'une série à l'autre. **Les chemins de la réussite (4e de 8)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Génies en herbe. Finales inter-provinciales.** École St-George de Vancouver contre l'école Holy Cross de Saskatoon. (Finale).
19h00 **Star d'un soir** Invités cette semaine: Franklin Delaney, Vice-président de la Télévision française de Radio-Canada.
20h00 **L'Héritage**
21h00 **Actuel**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Cinéma: L'épopée de Sheik Bouamama.** Drame historique. (alg.).

Jeudi 10 mars

17h00 D'une série à l'autre. **Les chemins de la réussite. (5e de 8).**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Autoroute électronique.**
19h00 **À plein temps**
19h30 **Bonjour Docteur** Mme Banville hésite à rencontrer sa psychiatre. Mme Caron a un nouveau malaise en présence de son mari.
20h00 **Lance et compte (10e de 13)** Suzie rentre au Canada. Marc Gagnon l'accueille et tente de lui remonter le moral. Gilles Guilbeault se fait plus sévère avec Pierre Lambert.
21h00 **Rock. (4e de 5).** Rock est fasciné par Max qui devient son confident, son idole.
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Cinéma: La chevauchée sauvage.** Western. (amér. 75).

Vendredi 11 mars

17h00 D'une série à l'autre. **Les chemins de la réussite (6e de 8).**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vidéo Club**
19h00 **Manon**
19h30 **Monstres et merveilles**
20h00 **Les Grands Films: Pouvoir intime.** Drame policier. Avec Marie Tifo, Pierre Curzi, Jacques Godin, Jean-Louis Millette, Yvan Ponton et Robert Gravel. Avec l'aide de trois complices, un récidiviste détourne un camion blindé. (can. 86).
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Cinéma: Vision Fatale. (1ère de 2).** (amér. 84).

• *Développement et paix*

En pleine campagne annuelle de financement

EDMONTON - Appuyons les projets des peuples du Tiers Monde et agissons pour que le gouvernement canadien utilise plus efficacement son aide alimentaire: voilà les deux actions de solidarité que l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix propose concrètement au grand public, dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.

Fondée en 1967 par les évêques canadiens et confiée à des laïques catholiques, Développement et Paix vient de célébrer ses 20 ans d'existence. Les évêques canadiens ont profité de cet événement pour publier une lettre pastorale dans laquelle ils soulignent les grandes choses réalisées par cet organisme de coopération internationale tant au plan du développement au Tiers Monde qu'à celui de la sensibilisation du public ici.

«Nous pouvons applaudir au réseau de collaboration et d'entraide qui s'est établi autour de Développement et Paix, au pays comme à l'étranger. Les réalisations dans le domaine de l'éducation populaire et des levées de fonds méritent aussi d'être louées... Les bénévoles continuent d'organiser des groupes locaux de Développement et Paix.»

Pourtant la situation des pays du Tiers Monde reste lourdement marquée par la pauvreté, le manque d'eau potable, de soins adéquats, de terres agricoles, d'éducation et de participation aux décisions fondamentales de la vie socio-politique. Du reste, nos partenaires d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie récemment invités à réfléchir avec nous sur les défis de la solidarité de demain nous l'ont clairement dit: dans notre monde moderne, l'interdépendance du Nord et du Sud est devenue criante. Si bien que les indispensables dons d'argent doivent être accompagnés du défi de se conscientiser soi-même et de poser d'autres gestes conséquents de solidarité. C'est à cette double solidarité Développement et Paix convie tous les Canadiens et toutes les Canadiennes cette année.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce de ^ndée sera obtenue, même . . cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **M.M.**

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **R.D.C.**

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **A.M.**

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

Édifice Liberty
10506 avenue Jasper, 11e étage, pièce 1100A
Edmonton (Alberta), T5J 2W9

Nous désirons aviser la population que notre nouveau numéro est le **495-3111.**

Notre adresse demeure la même.

Agriculture Canada **ARAP - PFRA**

APPEL D'OFFRES

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à 14h, heure locale de Régina, le mardi 15 mars 1988, pour le District d'irrigation de l'Est - Barrage de Bassano, contrat n° 19 - Automatisation du Barrage de Bassano. Le travail sera exécuté au Barrage de Bassano sur la rivière Bow à une distance approximative de 8 km au sud-ouest de la ville de Bassano. Le travail consiste en la fourniture et l'installation des enceintes électriques au niveau de la vanne n° 29, l'installation et la pose de fils des transformateurs de mesure de température et de niveau d'eau, l'installation d'un pupitre de commande d'ordinateur comprenant contrôle logique programmable et matériel, le raccordement et la vérification de l'appareillage sur le terrain.

La documentation relative aux offres peut être consultée aux endroits suivants:

1. Les bureaux locaux de la Bourse des constructeurs ou de l'Association des constructeurs à Calgary
2. Le bureau régional du District d'irrigation de l'Est à Brooks (Alberta).
3. Le bureau régional du génie de l'ARAP (Alberta), Pièce 832, 4e avenue SE, Calgary (Alberta) T2P 3C3.

La documentation relative aux offres est disponible auprès de: l'Ingénieur préposé aux contrats, 5e étage, Immeuble Motherwell, 1901, avenue Victoria, RÉGINA, Saskatchewan S4P 0R5, Tél.: (306) 780-5265. Seules les soumissions présentées sur les formulaires fournies par l'ARAP, accompagnées d'une garantie et remplies selon les critères établis dans la documentation relative aux offres sont retenues. Il est recommandé aux soumissionnaires de se procurer la documentation auprès de l'Ingénieur préposé aux contrats à l'adresse ci-dessus afin de s'assurer l'envoi ultérieur des suppléments éventuels.

Sans garanti d'acceptation d'aucune des soumissions présentées.

D.H. Pollock
Directeur/Intér. des services techniques
Administration du rétablissement agricole des Prairies

Canada

Le COIN des JEUNES

• *Activités parascolaires*

La Fièvre des Jeux Olympiques d'Hiver s'empare de l'École Ste-Croix

MARIO BOUCHARD

Au moment où vous lirez cet article, les Jeux Olympiques d'Hiver 1988, à Calgary, feront parti de l'histoire. Le Canada, et plus particulièrement l'Alberta, aura été le point de mire du monde entier. De quoi faire frissonner une personne dans un sauna.

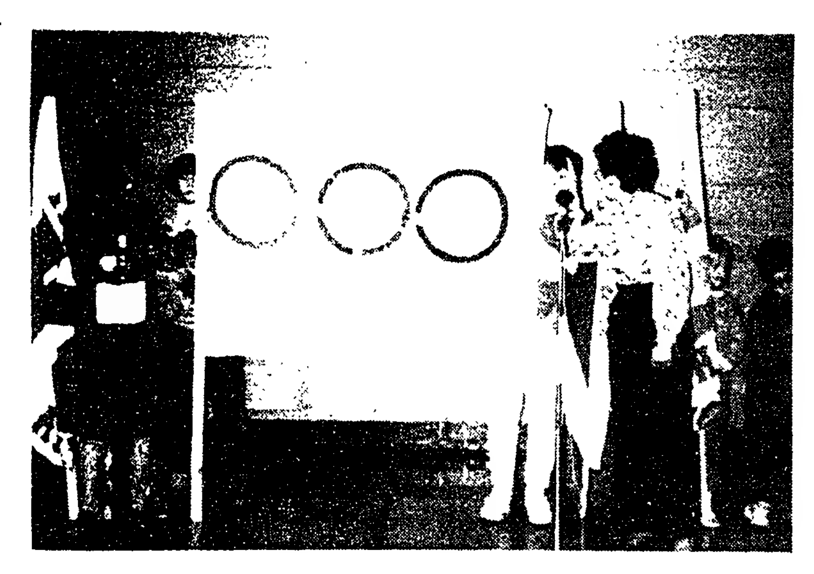
Si on remonte au mercredi 10 février, on se souvient qu'il y avait eu le transport du flambeau olympique au Parc Hawrelark, ici-même à Edmonton. Pendant ce temps-là, à l'École Ste-Croix (Holy Cross), les gens s'affairaient aux préparatifs finaux pour leurs jeux olympiques scolaires. Ces jeux se déroulèrent à tous les midis, du 11 au 18 février. Préparation de 24 drapeaux nationaux, tableau de pointage, le parcours et les règlements des épreuves, le matériel nécessaire, les comités, les décorations, les explications aux classes du déroulement des épreuves, etc... n'étaient là que quelques aspects de cette organisation superbement rodée par le président des jeux, M. Richard Beaudoin.

Tous les élèves de la 1ère à la 8e année ont participés aux épreuves qui donnaient 5 points à une première, 3 points à une deuxième et 1 point à une 3e place. Les classes de l'élémentaire (1e à 4e) représentaient 18 pays alors que celles de la 5e à la 8e année affichaient les couleurs de la Russie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Suisse, l'Espagne et les États-Unis.

Ici, je vous ferai part des événements qui regardent les niveaux 5 à 8 car j'y ait été impliqué et témoin très intéressé.

Le jeudi 11 février (jour 1), une cérémonie spéciale a eu lieu au gymnase. Il y a eu:
- déploiement des superbes drapeaux des pays réalisés par les professeurs;
- lecture du serment olympique que les élèves répétaient tous en français;
- chant de l'hymne national canadien et des Jeux Olympiques d'Hiver à Calgary (une belle chanson);
- proclammation officielle de l'ouverture des jeux par l'allumage de la lampe olympique par le porteur du flambeau olympique.

Du début à la fin des compétitions, les deux (2) langues officielles des olympiques ont été respectées. Cela débuta par la course de luge (première épreuve) où les États-Unis ont dominés. Le tout a été conclus par un dîner aux hamburgers et aux hot-dogs. Les fonds recueillis serviront pour différentes sorties que les élèves effectueront dès le 22 février, en Alberta et même à Ottawa et au Québec.



Cérémonie d'ouverture des jeux olympiques scolaire à l'école Ste-Croix. Déploiement du drapeau olympique en présence de tous les participants. *(Photo Mario Bouchard)*

Une heureuse initiative qui a bien réussie. Les énergies investies ont porté fruits aux responsables.

Le vendredi 12 février (jour 2), marquait le début de l'inébranlable montée de l'Espagne dans le classement des médailles. C'est le bobsleigh qui fut l'événement de cette journée où les 30 cm de neige qui s'abattaient sur le Québec auraient bien plus aux pousseurs qui en ont eu pour leur argent par moment.

Le lundi 15 février (jour 3), le patinage de vitesse à relais a procuré bien des émotions aux spectateurs regroupés, avec leurs drapeaux, tout autour des bandes de la surface glacée, ce fut certe l'épreuve la plus appréciée.

Le mardi 16 février (jour 4), les lancers de la rondelle dans les 2 buts à partir de la ligne bleue. Cinq (5) bornes devant les buts servaient d'obstacles mais parfois d'objet de déviations pour les rondelles. Une épreuve très longue mais plaisante à regarder. Joie, déception et frustration se lisaient sur le visage des participants.

Le mercredi 17 février (jour 5), les niveaux 5 et 7 prirent part au biathlon consistant en une activité jumelée comme suit: une course à relais en raquettes à neige où les compétitions devaient s'arrêter à une station pour faire tomber les six (6) canettes vides de boisson gazeuse (sur une table assignée à chacun) avec des balles de caoutchoux. Tant que les canettes n'étaient pas toutes tombées, les concurrents ne pouvaient pas continuer à courir sur le parcours.

Ce fut très amusant car les coureurs perdaient parfois une raquette ou échappaient le bâton à relais. Et même aux tables de tir, il pleuvait des balles de tous bords, tous côtés. Les élèves bénévoles en ont eu plus pour ce qu'ils espéraient à replacer les canettes et à faire la chasse aux balles afin que rien ne fasse défaut.

Le jeudi 18 février (jour 6), se sont les niveaux 6e et 8e qui participèrent au biathlon. Encore là, les spectacteurs ont bien ris tout en encourageant avec coeur les compétiteurs. Une course en skis de fond a suivi. Plus de 50 étudiants et quelques 10 enseignants y ont pris part.

Après, tout le monde s'est retrouvé au gymnase où se déroulèrent:
- la remise des médailles aux meilleurs athlètes des jeux par niveau;
- le chant des Jeux Olympiques de Calgary, le chant de l'hymne national de l'Espagne (pays victorieux) et du Canada (pays hôte des Jeux);
- les discours finaux avec promesse de répéter les jeux dans 4 ans;
- la cérémonie de fermeture par l'arrêt du feu de la lampe olympique.

Voici le tableau compilatif faisant état du rendement des six (6) pays participants:

PAYS	médailles d'or	médailles d'argent	médailles de bronze	Points totaux
1. Espagne	5	5	3	43
2. États-Unis	5	4	2	39
3. Tchécoslovaquie	3	6	3	36
4. Suisse	5	2	1	32
5. Pologne	3	3	5	29
6. Russie	0	1	5	08

Qui aurait cru que l'Espagne aurait pu terminer en tête. Le froid albertain ne les a pas dérangés.

Le pays de l'Oncle Sam occupe toujours sa place stragégique.

Les tchèques s'en tirent bien et souvent l'honneur de l'Europe.

La Suisse a fait son petit bonhomme de chemin.

La Pologne a fait rougir la Russie car elle a touché l'or.

La Russie sans médailles d'or. Un fait impensable.

L'important n'était pas de gagner mais de participer. Chaque participant a reçu un ruban de participation. Et chaque membre (actif) des 3 premiers pays gagnants de chaque épreuve recevait un ruban signalant sa performance. Peu importe si tous n'ont pas reçu de récompenses matérielles. La totalité des individus a pu vivre six (6) beaux midis de partage, de plaisir et de fraternité à travers la coopération globale. Encore ici, le Baron Pierre de Coubertin a pu aider à propager l'amour et la paix entre les peuples.

Durant cette semaine spéciale, des commentaires d'appréciation arrivaient de tout partout pour l'initiateur des activités, M. Richard Beaudoin. Ce dernier n'a pas ménagé les efforts afin de rendre chaque journée agréable et bien vivante. Une belle réussite qui n'aurait pu se faire sans l'implication des enseignants et de beaucoup d'élèves. C'est là qu'on a pu voir le caractère spécial de cette école d'immersion. Cela par l'atmosphère superbe, la simplicité des gens et une place appréciable du français dans le milieu.



La course de ski de fond a tenu les participants en haleine jusqu'à la fin. Plus de 50 étudiants et 10 enseignants y ont pris part. *(Photo Mario Bouchard)*



C'est le départ de la course de patinage de vitesse à relais! Cette course a été l'épreuve la plus appréciée et la plus enlevante des jeux. *(Photo Mario Bouchard)*

Bloc-Notes

Ecrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non lucratifs se déroulant dans votre communauté

Le Bloc-notes est une chronique à la disposition de tout organisme voulant annoncer un événement sans but lucratif (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est GRATUIT.

L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est le jeudi à 16h. Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'ACFA qui se fera un plaisir de vous aider.

RIVIÈRE-LA-PAIX

CENTRE Culturel francophone de Tangent - Ouverture de la Bibliothèque publique, tous les vendredis de 2h à 5h et tous les dimanches de 11h30 à 12h30. Une corisation annuelle vous permettra d'emporter pour 2 semaines tous les livres que vous désirez. Venez feuilleter et choisir parmis les titres tout en prenant un café. Bienvenue à tous!

ST-PAUL

LA SOCIÉTÉ du LIVRE HISTORIQUE à St-Paul est à la recherche d'information de base, d'événements historiques de 1896 à aujourd'hui pour le livre historique de St-Paul. Vous désirez que l'histoire de votre famille paraisse dans ce livre bilingue? Envoyez votre relevé historique d'au moins 500 mots en français et en anglais ainsi que deux photos (noir et blanc) en fournissant une description des deux photos à l'adresse suivante: Jules Van Brabant, sec.-trés.; C.P. 278, St-Paul (Alberta) TOA 3A0. Vous avez jusqu'au 30 juin 1988 pour envoyer le tout. Pour de plus amples détails appelez le 645-4449 ou le 645-3651 et demandez M. Van Brabant.

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

CALGARY

L'A.C.F.A. a des formulaires d'impôt en français. Utilisons-les. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

03/11

Concert gratuit de Jacques Chauvin samedi le 12 mars à 14h30 au «Memorial Park Library». C'est bilingue c'est pour la famille et c'est offert par la bibliothèque municipale de **Calgary** et par «66 CFR radion Fun with music program».

03/11

Soirée de badminton le 2 mars au gymnase de l'école Ste-Anne, 1010 - 21 avenue s.e. Les francopones et francophiles de 13 ans sont invités à venir s'amuser et à se rencontrer. C'est la première d'une série de soirées sportives qui seront offertes chaque 1er et 3ième mercredi du mois.

03/11

Les petites annonces

Dans le but de vous donner un meilleur service, votre hebdo Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 4$ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7$ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines.
Plus de 25 mots - 10¢ du mot additionnel. Annonces encadrées: ajouter 2,50$ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce accepté par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce.

Aucune annulation acceptée après le lundi à midi.

Toute annulation de petite annonce peut être faite par téléphone en composant le 423-5672. Nous n'acceptons pas les frais d'appel.

Faites votre chèque ou votre mandat-poste à l'ordre de: Le Franco
Les petites annonces
Le Franco
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4

• *Agriculture*

Modifications à la loi sur les grains du Canada

OTTAWA - Le ministre d'État aux Céréales et oléagineux, M. Charles Mayer, vient de présenter à la Chambre des communes une série de projets de modification à la Loi sur les grains du Canada.

Adoptée en 1912, cette loi n'avait pas été remaniée en profondeur depuis 1971. Les modifications proposées vont uniformiser et clarifier la terminologie utilisée dans le texte de loi et en adapter les dispositions à la situation qui prévaut actuellement dans le secteur des céréales.

En outre, les amendements offriront aux intervenants du secteur des éclaircissements quant au rôle et au pouvoir de réglementation de la Commission canadienne des grains.

La Commission est un organisme gouvernemental et elle a la responsabilité d'administrer la Loi sur les grains. Ses deux principales fonctions consistent à établir et à maintenir des normes de qualité pour le grain canadien de même qu'à en réglementer la manutention au Canada.

Les amendements tendent à assouplir la définition de classes de céréales et de normes concernant le grain et clarifient la protection prévue par la Loi sur les grains du Canada.

Le gouvernement a longuement consulté les représentants du secteur céréalier avant de proposer ces modifications.

«Ces modifications, précise M. Mayer, visent à mieux servir les producteurs de céréales canadiens. Elles auront également pour effet de mettre la Loi à jour et de préserver la réputation de complète fiabilité dont jouit le Canada comme fournisseur de céréales de haute qualité.»

Économie...

(suite de la page 5)

tre à l'industrie d'augmenter les revenus tirés du pétrole brut jusqu'à 16 millions de dollars par année, et ceux des produits raffinés d'au moins 10 millions par année. De plus, l'élimination de la redevance pour opérations douanières pourrait rapporter un autre 10 millions de dollars par année.

• Étant donné que le Canada sera exempté des restrictions imposées par les États-Unis sur l'uranium étranger enrichi, la situation canadienne sur le marché américain de l'uranium s'améliorera considérablement si ces mêmes restrictions continuent de s'appliquer à l'uranium en provenance d'autres pays.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
9810 - 165e rue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h30 et 11h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30
Lundi au vendredi: 17h

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 11h



La Chronique sur l'Impôt

Mon conjoint a ouvert un petit commerce l'été dernier. Je m'occupe normalement de sa déclaration d'impôt, mais maintenant je ne sais plus comment m'y prendre. Pouvez-vous m'informer un peu sur ses responsabilités fiscales?

Votre conjoint doit avant tout tenir des livres sur toutes ses transactions financières, soit celles des revenus et celles des dépenses encourues pour gagner ses revenus d'entreprise.

Il existe deux méthodes de comptabilité pour tenir les livres. Les vendeurs à commission, les agriculteurs et les pêcheurs peuvent utiliser une comptabilité de caisse et déclarer leurs revenus et leurs dépenses seulement dans l'année où ils sont réellement reçus ou payés. Tous les autres travailleurs indépendants doivent utiliser la comptabilité d'exercice selon laquelle ils déclarent dans l'année même les revenus gagnés et les dépenses effectuées, peu importe l'année où ils sont reçus ou payés.

Deuxièmement, votre conjoint a le choix d'établir la fin de son exercice financier à n'importe quelle date sans dépasser douze mois. S'il a débuté ses opérations commerciales le 20 mai 1987, il peut alors terminer son exercice financier n'importe quand le ou avant le 19 mai 1988. Une fois l'exercice financier établi, il ne peut pas le changer sans l'autorisation écrite de Revenu Canada, Impôt.

Finalement, votre conjoint doit remplir une déclaration d'impôt fédérale, en y incluant son revenu d'entreprise dans l'année où se termine son exercice financier.

Pour d'autres détails sur les obligations fiscales d'un employeur et sur la déclaration des revenus d'un travailleur indépendant, obtenez de votre bureau de district d'impôt les documents suivants: «La petite entreprise», le «Guide des états financiers normalisés», «Payer son impôt par acomptes provisionnels», le «Guide des particuliers effectuant des acomptes provisionnels», «Les tables de retenues d'impôt sur le revenu à la source» et, finalement, «Les tables de cotisations au Régime de pensions du Canada et des primes d'assurance-chômage».



J'ai entendu parler des régimes enregistrés d'épargne-retraite et de leurs avantages fiscaux. Pouvez-vous m'en dire davantage?

Le REER est un régime dans lequel vous pouvez accumuler des fonds en prévision de votre retraite. Au point de vue fiscal jusqu'à l'âge de 71 ans, vous pouvez déduire dans votre déclaration d'impôt vos contributions sans dépasser votre limite admissible par année. Votre guide d'impôt explique comment calculer cette limite déductible du revenu net.

Votre REER doit venir à échéance avant la fin de l'année où vous atteindrez 71 ans. Bien entendu, en retirant les fonds du REER, vous devez les déclarer dans votre déclaration d'impôt et payer l'impôt sur ce revenu.

Avant cette échéance, vous voudrez peut-être transférer les fonds dans certains autres investissements et différer ainsi le paiement de l'impôt sur le plein montant du retrait. Pour de l'information supplémentaire, obtenez la brochure «Régimes enregistrés d'épargne-retraite» de votre bureau d'impôt.



Professionnels







CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES





La page de l'A.C.F.A.



La décision Mercure: L'article 110 est toujours valide, mais...

Première question:
L'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-ouest est-il toujours applicable, en totalité ou en partie, à la province de la Saskatchewan, en vertu de l'article 16 de la Loi sur la Saskatchewan?

Oui. L'article 110 est reçu en Saskatchewan. L'article 16 de la **Loi sur la Saskatchewan** prévoit expressément deux choses:

a) la continuation des lois territoriales non incompatibles avec la **Loi sur la Saskatchewan;**

b) le pouvoir de la province de les modifier par la suite, selon les pouvoirs législatifs accordés.

L'article 110 était une loi des Territoires: elle fut reçue.

Elle n'était pas incompatible parce qu'elle mentionnait les institutions territoriales seulement, ni parce qu'elle constituait une loi spéciale. L'article 16 de la **Loi sur la Saskatchewan** visait toutes les lois.

L'article 110 faisait partie de la constitution provinciale, vu sa nature. Elle n'est pas en contradiction avec la **Loi sur la Saskatchewan** pour autant. C'est l'ensemble de l'article 110 qui est reçu et l'abrogation implicite n'est pas reconnue parce qu'on ne peut

a) abroger un droit fondamental que de façon expresse, ni;

b) reconnaître que la négation d'un droit peut le supprimer.

L'article 110 n'est pas procédural seulement; il vise des droits fondamentaux. On ne peut le remplacer par «implication nécessaire».

Question 2:
Si la réponse à la première question est affirmative, les droits qui découlent de l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-ouest font ils partie intégrante de la Constitution du Canada ou peuvent-ils être modifiés unilatéralement par la Saskatchewan, et, si oui, dans quelle mesure?

Non. L'article 110 peut être aborgé immédiatement pas la Saskatchewan, à cause des termes de l'article 16 de la **Loi sur la Saskatchewan** interprété à la lumière des textes historiques. L'article 110 fait partie de la Constitution provinciale seulement; il peut donc être modifié unilatéralement selon l'article 45 de la **Loi constitutionnelle.**

Question 3:
Si la réponse à la première question est affirmative, l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-ouest oblige-t-il la Saskatchewan à imprimer ses lois en français et en anglais?

Oui. L'adoption des lois doit se faire dans les deux langues. Les lois actuelles sont inconstitutionnelles mais produiront temporairement des effets, comme au Manitoba. Il faut soit

a) les traduire et les réadopter;

b) soit abroger l'article 110 par une loi bilingue et donner effet rétroactivement aux lois unilingues pour l'avenir.

La résolution Haultain a-t-elle modifié l'article 110? Probablement pas, mais la Cour refuse de répondre catégoriquement parce que la question ne se pose pas en l'instance.

Question 4:
Si la réponse à la première question est affirmative, l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-ouest confère-t-il à une partie qui plaide devant un tribunal de la Saskatchewan le droit d'employer le français ou l'anglais?

Oui. Les droits conférés par l'article 110 sont les mêmes que ceux qui découlent de l'article 133 de la **Loi constitutionnelle, 1867,** et de l'article 23 de la **Loi sur le Manitoba,** même s'il y a des différences de forme dans les textes. Ces lois visent le même but.

Question 5:
Si la réponse à la première question est affirmative, l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-ouest exige-t-il que les procédures se déroulent en français ou en anglais au choix de l'accusé ou du défendeur?

Non. Cependant, le justiciable a le droit de vir ce qu'il dit consigné dans la langue utilisée.

Question 6:
Si la réponse à la quatrième question est affirmative, le droit d'employer le français ou l'anglais devant les tribunaux de la Saskatchewan comprend-il, en vertu de l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-ouest, le droit d'être compris par le juge, ou le juge et le jury, sans l'aide d'un interprète ou de la traduction simultanée?

Non. Le droit d'utiliser n'est pas identique au droit de communiquer. Le droit d'être compris n'est pas un droit linguistique. Il n'y a pas atteinte au droit à l'égalité des justiciables, car l'égalité ne vise que l'usage, pas le fait d'être compris.

Victoire pour les Franco-Albertains après 83 années d'injustice

Dans la décision qu'elle a rendu le 25 février dernier dans la cause Mercure, la Cour suprême du Canada vient confirmer que l'article 110 de **l'Acte des Territoires du Nord-ouest** est toujours en vigueur dans sa totalité en Saskatchewan.

La Cour suprême a aussi décrété qu'en vertu de l'article 110, la Saskatchewan devait promulguer ses lois dans les deux langues, française et anglaise. Elle a statué en outre qu'un accusé ou défendant pouvait utiliser à son choix le français ou l'anglais dans des procédures civiles devant les tribunaux de la province, et qu'il avait droit à un interprète s'il ne lui était pas possible de se faire comprendre directement.

Puisque les provinces de la Saskatchewan et l'Alberta ont été créées en 1905 par des lois identiques, à partir des Territoires du Nord-ouest, ont peut conclure que l'article 110 s'applique aussi en Alberta. La présence, en tant qu'intervenant, du gouvernement de l'Alberta aux deux dernières étapes du processus juridique confirme le fait que l'Alberta considérait cette décision comme un enjeu albertain et qu'elle estimait que l'article 110 s'appliquait de la même façon en Alberta.

Monsieur Léo Piquette était donc parfaitement justifié de s'exprimer en français à l'Assemblée législative de l'Alberta. Si elle se conforme aux dispositions de l'article 110, l'Alberta devra traduire toutes ses lois depuis 1905.

L'Association canadienne-française de l'Alberta dénonce vigoureusement le tort considérable qui a été causé aux francophones de cette province depuis 83 ans en raison du non-respect de l'article 110. Depuis 1905, les gouvernements de l'Alberta ont piétiné les droits des francophones et leur ont dérobé leur potentiel de développement. Il s'agit d'un gaspillage énorme de notre capital humain, linguistique, social, communautaire et politique.

L'A.C.F.A. demande au gouvernement albertain d'accepter dans les plus brefs délais les droits des francophones reconnus par la décision de la Cour suprême, et d'en accepter aussi des implications: traduction des lois, mise sur pied de l'infrastructure nécessaire pour accommoder un accusé ou un défendant francophone, et reconnaissance du statut du français comme langue officielle de la Législature albertaine.

Des injustices centenaires ne peuvent être rectifiées du jour au lendemain par une décision de la Cour suprême. Mais puisque les gouvernements albertains nous ont volé notre héritage depuis 1905, il serait juste que le gouvernement actuel puisse dans le Fonds du Patrimoine pour défrayer les dépenses encourues pour respecter les droits reconnus par la Cour suprême.

En dépit du fait que la Cour suprême a reconnu le droit de la Législature d'abroger unilatéralement l'article 110, il est inconcevable que le gouvernement de l'Alberta puisse sérieusement considérer cette option, et envisager de faire de l'Alberta une province unilingue anglaise.

L'Alberta a signé l'Accord du Lac Meech, qui reconnaît la dualité linguistique du Canada. S'il veut se conformer au rôle de protection de la dualité canadienne auquel il s'est engagé, le gouvernement albertain ne peut enlever aux francophones les droits acquis que la Cour suprême vient de reconfirmer.

Le gouvernement fédéral en 1905 a fait une lourde erreur en ne faisant pas de l'Alberta et de la Saskatchewan des provinces officiellement bilingues lors de leur création. L'histoire a amplement démontré le danger de laisser l'application et la protection des droits fondamentaux des minorités de langue officielle à la discrétion absolue des provinces.

Par l'adoption de l'Accord du La Meech, les gouvernements fédéraux et provinciaux sont présentement impliqués dans un processus de modification de la Constitution. Ils ne doivent pas répéter les erreurs de 1905. L'Accord du Lac Meech doit être amendé pour inclure une obligation de promotion de la dualité canadienne, au moins pour le gouvernement fédéral. Sinon, on assistera à une répétition des erreurs du passé, à l'abandon et à la trahison encore une fois des francophones hors Québec.

La décision dans le cas Mercure rend encore plus importants la révision de l'Accord du Lac Meech, le respect de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, l'application de la Partie XIV.1 du code criminel, ainsi que l'adoption du projet de loi C-72 sur les langues officielles.

Nous enjoignons le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec de faire pression sur la Saskatchewan et l'Alberta, et de faire tout en leur pouvoir, pour que ces deux provinces n'enlèvent pas aux francophones les droits reconnus par la Cour suprême. Le Québec est la seule province majoritairement francophone, et elle a le devoir de veiller à ce que les droits des francophones soient respectés partout au Canada.